



MARCEL TRUDEL 1917-2011
L'un des grands historiens du Québec disparaît
Page B 10

www.ledavoir.com

LE DEVOIR

Vol. CII N° 3

LE MERCREDI 12 JANVIER 2011

1,09\$ + TAXES = 1,25\$

TAN AN SISPANN AN AYITI



Une jeune commerçante offre ses produits au milieu des débris qui encombrant toujours le centre-ville de Port-au-Prince un an après le séisme.

FRANÇOIS PESANT LE DEVOIR

Tout reste à faire, un an après

LISA-MARIE GERVAIS
Le Devoir en Haïti

Port-au-Prince — Il est 15h tapantes à Port-au-Prince et la voiture est prise dans un trafic monstre. La chaleur est suffocante et les vapeurs d'essence empestent. C'est signe que le cœur de la ville a recommencé à battre, plaisantent les chauffeurs de taxi. Pourtant, à la sortie de l'aéroport, de vastes étendues de tentes et de bâches disposées sans ordre aucun sur des terrains vagues empoussiérés rappellent sans tromper qu'il y a exactement un an jour pour jour, un tremblement de terre d'une magnitude de 7 à l'échelle de Richter ébranlait tout le pays.

Ici, au camp de Maïgaté 2 — de même que dans les quelque 1200 villages de tentes dans le sud du pays —, des milliers de gens se trouvent encore entassés dans les camps de déplacés sans eau potable ni nourriture ni salaire. Comme si le temps s'était arrêté à 16h53, le 12 janvier 2010, où quelques secondes ont suffi pour faucher la vie de 250 000 personnes et provoquer le déplacement de près de deux millions d'Haïtiens.

VOIR PAGE A 10: AYITI

■ **Bev Oda défend le retrait de l'aide militaire canadienne, page A 3**

■ **L'éditorial de Bernard Descôteaux, page A 8: L'impatience**



Les violences qui ont commencé à Sidi Bouzid (ci-dessus) ont maintenant gagné Tunis.

REUTERS

TUNISIE

Les violences s'étendent à la capitale

■ À lire en B 6

LA BASSE-CÔTE-NORD LE QUÉBEC DU BOUT DU MONDE

S'inventer un avenir

Nous ne savons rien ou presque de la Basse-Côte-Nord, pays de 6000 habitants oublié aux confins de la terre québécoise, qu'aucune route ne relie au reste du Québec. Notre collaboratrice Monique Durand s'est rendue cet automne dans cette contrée immense et superbement ignorée. Voici le dernier article d'une série de trois.

MONIQUE DURAND

«**N**otre avenir ne se dessine plus naturellement comme avant», fait Serena Etheridge. «Avant, les fils devenaient des pêcheurs comme leur père, et les filles allaient travailler à l'usine de poissons comme leur mère», poursuit celle qui est responsable de la culture et du patrimoine à la Fondation Québec-Labrador. Mais depuis le début des années 1990, la mer n'est plus la manne qu'elle était pour la Basse-Côte-Nord. La pêche à la morue va de moratoire en moratoire et les



MINISTÈRE DU TOURISME DU QUÉBEC

Harrington Harbour, où fut tourné le film *La Grande Séduction*. La pêche n'apporte plus la manne de jadis sur la Basse-Côte-Nord.

quotas de prises de crabes ont été coupés de manière draconienne, par plus de 80 % dans le secteur de Blanc-Sablon.

La région est condamnée à diversifier son économie. Pour

ce faire, elle compte d'abord sur le développement du tourisme, aujourd'hui à peu près inexistant. Jacques Lachance, qui

VOIR PAGE A 10: AVENIR

Valeurs mobilières

Bernier s'élève contre le projet de Harper

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

Ottawa — Le député conservateur Maxime Bernier s'élève publiquement contre le projet de création d'une commission nationale des valeurs mobilières, une initiative chère au gouvernement Harper. M. Bernier soutient que le projet ne respecte pas la Constitution et constitue un empiétement sur un champ de compétence provincial.

Dans une lettre ouverte publiée aujourd'hui, le député de Beauce et ancien ministre des Affaires étrangères se dit «personnellement convaincu que le domaine des valeurs mobilières est de compétence provinciale». Et selon lui, la Cour suprême sera du même avis après étude du dossier.

Le ministre des Finances, Jim Flaherty, a déposé en mai 2010 un projet de commission fédérale visant à remplacer les agences provinciales. Sachant que celui-ci serait controversé, M. Flaherty



Maxime Bernier

VOIR PAGE A 10: BERNIER

■ **La lettre de Maxime Bernier, page A 8: Québec défend mal sa cause**

INDEX

Actualités A 2	Éditorial A 8
Annonces B 8	Idées A 9
Avis publics... B 7	Météo B 5
Carrières B 4	Monde B 6
Culture B 10	Mots croisés. B 5
Décès B 7, B 8	Sudoku B 7
Économie B 1	Télévision B 9



CHRISTIANE CHARETTE
EN SEMAINE 9H

Aujourd'hui, Anne Dorval et Serge Denoncourt pour la pièce *Projet Andromaque*, et la designer Marie Saint-Pierre.

Réalisation: Marie-Claude Beaucage

95,1 FM
PREMIÈRE CHAÎNE

Radio-Canada.ca/christiane

Décollez du bon pied cette année.

Le monde est en solde maintenant.

CANADA: TARIFS ALLER SIMPLE AU DÉPART DE MONTRÉAL. LES VOYAGES DOIVENT PRENDRE FIN AU PLUS TARD LE 15 JUIN 2011, À MOINS D'AVIS CONTRAIRE. AUCUN SUPPLÉMENT DE FRAIS DE CARBURANT.

HALIFAX	WINNIPEG	ST. JOHN'S (T.-N.-L.)	REGINA	CALGARY EDMONTON	VANCOUVER
114 \$	159 \$	169 \$	179 \$	199 \$	219 \$

ÉTATS-UNIS: TARIFS ALLER SIMPLE AU DÉPART DE MONTRÉAL. LES VOYAGES DOIVENT PRENDRE FIN AU PLUS TARD LE 15 JUIN 2011, À MOINS D'AVIS CONTRAIRE. AUCUN SUPPLÉMENT DE FRAIS DE CARBURANT.

NEWARK	MIAMI ORLANDO	RALEIGH-DURHAM	MEMPHIS	LOS ANGELES	PHOENIX
150 \$	169 \$	185 \$	207 \$	289 \$	299 \$

DESTINATIONS SOLEIL: TARIFS ALLER SIMPLE AU DÉPART DE MONTRÉAL. LES VOYAGES DOIVENT ÊTRE EFFECTUÉS DURANT LES PÉRIODES INDIQUÉES CI-DESSOUS. LES TARIFS INDIQUÉS N'INCLUENT PAS LE SUPPLÉMENT DES FRAIS DE CARBURANT, QUI PEUT ALLER JUSQU'À 135 \$ PAR ALLER SIMPLE.

BERMUDES 12 JANV. - 15 JUIN 2011	NASSAU 12 JANV. - 15 JUIN 2011	MONTEGO BAY 12 JANV. - 15 JUIN 2011	KINGSTON 12 JANV. - 24 FEVR. 2011 21 MARS - 15 JUIN 2011	LA HAVANE 12 JANV. - 15 JUIN 2011	MEXICO 12 JANV. - 15 JUIN 2011
174 \$	174 \$	199 \$	204 \$	244 \$	284 \$

DESTINATIONS INTERNATIONALES: LES TARIFS SONT BASÉS SUR UN ALLER SIMPLE ET SONT ASSUJETTIS À L'ACHAT D'UN BILLET ALLER-RETOUR AU DÉPART DE MONTRÉAL. DERNIÈRES DATES DE DÉPART TELLES QU'INDIQUÉES CI-DESSOUS. LES TARIFS INDIQUÉS N'INCLUENT PAS LE SUPPLÉMENT DES FRAIS DE CARBURANT, QUI PEUT ALLER JUSQU'À 212 \$ PAR ALLER SIMPLE.

DUBLIN LONDRES 12 JANV. - 8 MARS 2011 16 MARS - 3 AVRIL 2011	FRANCFORT ¹ MUNICH ¹ 12 JANV. - 6 MAI 2011	BEIJING SHANGHAI 12 JANV. - 26 MARS 2011	BUENOS AIRES SANTIAGO 13 JANV. - 15 JUIN 2011	TOKYO 12 JANV. - 2 MARS 2011	SYDNEY, AUSTRALIE 1 ^{er} AVRIL - 8 JUIN 2011
206 \$	255 \$	324 \$	349 \$	374 \$	629 \$

Pour réserver, visitez aircanada.com, appelez-nous au 1 888 247-2262 ou encore, appelez votre agent de voyages. L'offre prend fin le 13 janvier 2011.



aircanada.com 

Service aux personnes malentendantes (ATS): 1 800 361-8071. Des frais s'appliquent au deuxième bagage enregistré pour certaines destinations. Les billets doivent être achetés au plus tard le 13 janvier 2011. Les taxes, les redevances et les autres frais et suppléments ne sont pas inclus. Les billets sont non remboursables. Les tarifs sont en vigueur au moment de la publication et applicables aux nouvelles réservations seulement. Le nombre de places est limité et fonction de la disponibilité. Les tarifs peuvent différer selon les dates de départ et de retour. L'achat à l'avance peut être requis. **Destinations canadiennes:** les voyages doivent prendre fin au plus tard le 15 juin 2011, à moins d'avis contraire. Des restrictions quant aux jours peuvent s'appliquer. À moins d'avis contraire, les vols peuvent être assurés par des appareils d'Air Canada, de Jazz Aviation LP, de United Airlines ou Continental Airlines, membres du réseau Star AllianceSM, ou des transporteurs aériens United Express (SkyWest Airlines, Chautauque Airlines, Shuttle America, Trans States Airlines, GoJet Airlines ou Mesa Airlines) ou Continental Express (ExpressJet). **Destinations soleil:** les voyages doivent être effectués durant les périodes indiquées ci-dessus. L'achat sept jours à l'avance peut être requis. Les tarifs sont sous réserve de l'approbation du gouvernement. Des restrictions quant aux jours peuvent s'appliquer. **Destinations internationales:** dernières dates de départ telles qu'indiquées ci-dessus. Un séjour minimal peut être requis. Les tarifs sont sous réserve de l'approbation du gouvernement. **Buenos Aires et Santiago:** l'achat sept jours à l'avance est requis. À moins d'avis contraire, les vols peuvent être assurés par des appareils d'Air Canada ou de Jazz Aviation LP. ¹En collaboration avec Lufthansa, membre du réseau Star AllianceSM. ²En collaboration avec Swiss International Air Lines, membre du réseau Star AllianceSM. SMStar Alliance est une marque déposée d'Air Canada au Canada.

VIEUX-QUÉBEC
LE PORT-ROYAL
hôtel & suites
Forfait
couette & café 129\$
1 866-417-2777 www.leportroyal.com

ACTUALITÉS



UN AN APRÈS LE SÉISME EN HAÏTI

Bev Oda défend le retrait de l'aide militaire

Ottawa a annoncé le financement de nouveaux projets totalisant 93 millions

JEANNE CORRIVEAU

La ministre fédérale de la Coopération internationale, Beverley Oda, a défendu hier la position du Canada au sujet de la mission des militaires canadiens en Haïti. À la suite des critiques formulées, lundi, par un haut responsable des Nations unies à Port-au-Prince concernant le refus du Canada de prolonger la mission d'ingénieurs militaires après le tremblement de terre de janvier 2010, Mme Oda a soutenu que le Canada avait préféré revoir ses objectifs une fois les villes de Léogâne et Jacmel sécurisées.

De passage à l'hôtel de ville de Montréal hier pour annoncer le financement de projets d'aide pour Haïti par le gouvernement fédéral, la ministre Oda a rappelé qu'initialement, le rôle des militaires canadiens en Haïti était d'offrir une aide d'urgence. Ces soldats avaient notamment pour mission de dégager les routes encombrées de débris à la suite du séisme. «*Quand la situation s'est stabilisée, particulièrement à Léogâne et Jacmel [...], nous avons décidé de faire une transition vers une aide planifiée en collaboration avec la communauté internationale*», a expliqué Mme Oda.

Mme Oda a convenu que le nettoyage des débris prendrait plusieurs années. Le Canada continue de participer en Haïti et, un an après le tremblement de terre, les forces canadiennes travaillent encore en sol haïtien, a-t-elle précisé.

Rappelons que lundi, le chef de la mission de l'ONU en Haïti, Nigel Fisher, avait indiqué à la Presse canadienne que des «*demandes pressantes*» avaient été faites auprès du Canada pour que les ingénieurs militaires — dont l'efficacité a été



Le ministre Bev Oda a rappelé qu'initialement, le rôle des militaires canadiens en Haïti était d'offrir une aide d'urgence. «*Quand la situation s'est stabilisée, particulièrement à Léogâne et Jacmel [...], nous avons décidé de faire une transition vers une aide planifiée en collaboration avec la communauté internationale.*»

saluée — poursuivent leur travail sur le terrain. Mais ces demandes, a-t-il dit, sont demeurées lettre morte.

Nouveaux projets

Mme Oda a eu également à répondre à des critiques provenant, cette fois, d'une coalition d'organismes humanitaires québécois qui, lundi, ont accusé le Canada de n'avoir versé qu'une infime partie de l'aide de 400 millions promise pour la reconstruction d'Haïti.

En annonçant hier le financement de nouveaux projets tota-

lisant 93,1 millions, la ministre Oda a affirmé que la contribution canadienne s'élevait désormais à 202,5 millions.

Les initiatives dévoilées hier permettront notamment de construire l'École des sages-femmes d'Haïti de même que dix cliniques de maternité (avec la collaboration du Fonds des Nations unies pour la population) et un hôpital aux Gonaïves. Ottawa financera également un projet initié par l'Organisation panaméricaine de la santé qui offrira gratuitement des soins de santé de base à

trois millions de personnes.

Par ailleurs, le gouvernement canadien contribuera à la construction de 35 écoles semi-permanentes et au financement d'un programme d'accès à l'éducation primaire pour 35 000 enfants. Des fournitures scolaires seront données à 35 000 autres enfants.

Finalement, le gouvernement soutiendra des projets visant à faciliter l'accès des entreprises agricoles haïtiennes à un crédit financier et à améliorer le sort de familles d'agriculteurs.

Les propos de la ministre

Oda ont rassuré Caroline Télémaque, porte-parole d'Action SOS Haïti, qui a assisté à la conférence de presse. «*Les problèmes liés à la santé materno-infantile et au viol des femmes dans les camps étaient, pour nous, très préoccupants. Mais de savoir que quelqu'un a décidé de faire un effort pour aider ces femmes, c'est très intéressant, a-t-elle indiqué. Si la diaspora haïtienne est partie pressante, je crois que ces projets pourront se réaliser.*»

Le Devoir

Montréal aidera Port-au-Prince dans sa gestion quotidienne

51 missions se relayeront dans les deux prochaines années

JEANNE CORRIVEAU

Montréal entend apporter sa collaboration à la reconstruction de Port-au-Prince en dépassant dans la capitale haïtienne des employés montréalais pour appuyer l'administration municipale durement éprouvée par le séisme. Au cours des deux prochaines années, 51 missions se relayeront à Port-au-Prince pour épauler les Haïtiens dans les domaines de la planification urbaine, du logement et des infrastructures.

«*Nous allons aider les Haïtiens dans ce que nous connaissons le mieux: la gestion d'une ville au quotidien*», a expliqué le maire Gerald Tremblay hier.

Lors du séisme qui a secoué Haïti il y a un an, l'hôtel de ville de Port-au-Prince s'était effondré. Désorganisée, l'administration municipale ne jouit pas d'une voix forte auprès des autorités gouvernementales. «*À l'heure actuelle, le gouvernement et les organisations non gouvernementales [ONG] ne s'adressent pas à la Ville, comme si elle n'existait pas. Elle est trop faible*», a relaté hier Michèle Picard, conseillère en affaires internationales à la Ville de Montréal, qui dirigera le projet d'aide à Port-au-Prince.

L'objectif de la délégation montréalaise sera donc de «*remettre sur pied*» l'administration municipale de la capitale haïtienne et de l'assister dans plusieurs domaines, dont la planification urbaine.

«*Haïti travaille déjà sur un plan d'urbanisme et on ne veut pas dédoubler [le travail]. On veut seulement s'assurer que le maire, Jean-Yves Jason, soit accompagné et qu'il ait le transfert d'expertise nécessaire pour que son équipe puisse prendre la relève le plus rapidement possible*», a expliqué le maire Tremblay.

Le projet de 4,2 millions bénéficiera d'un financement de 3 millions par l'Agence canadienne de développement international (ACDI). Un bureau permanent sera établi à Port-au-Prince et chaque mission durera environ un mois.

Pendant que Montréal s'occupera de Port-au-Prince, les villes membres de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et de la Fédération canadienne des municipalités prêteront main-forte aux villes de Gressier, Léogâne, Petit-Goâve et Grand-Goâve. «*Les valeurs fondamentales sur lesquelles on doit baser notre intervention, c'est le respect des communautés haïtiennes et des priorités des élus haïtiens*», a insisté le président de l'UMQ, Éric Forest.

Le Devoir

Le Devoir

Modifié, le projet Vilaj Vilaj fait son chemin

La construction du village prototype sera lancée dès le mois de février

CAROLINE MONTPETIT

Ils ont peut-être troqué l'idée d'utiliser des conteneurs contre celle de bâtir des maisons en ciment antisismique et anticyclone. Mais le projet de l'organisme Vilaj Vilaj de construire sept villages en Haïti fait son chemin. Et le comédien et chanteur Luck Mervil, qui l'a créé, annonçait hier qu'ils allaient en commencer le prototype dès le mois de février, dans la région de Paillant, pas très loin de Port-au-Prince.

Vilaj Vilaj a pour but de construire des villages sur un territoire à ce jour à peu près inhabité en Haïti. Celui de la région de Paillant pourrait d'abord abriter quelque 5000 personnes, mais on n'exclut pas que sa population puisse un jour atteindre quelque 25 000 personnes.

Les villages conçus par Vilaj Vilaj sont prévus pour posséder de l'électricité, de l'eau potable, bien sûr, mais aussi des écoles et des centres de santé. Pour ce qui est de la gestion des écoles, il faudra cependant s'assurer de la coopération du gouvernement en place, rappelle Luck Mervil. L'éclairage utilisé permettrait de produire un éclairage de 100 watts avec seulement 4 watts. Le ciment antisismique utilisé est pour sa part conçu

par Patrick Paultre, un Haïtien d'origine enseignant à l'Université de Sherbrooke.

Le projet prévoit également un programme de formation des citoyens pour qu'ils participent eux-mêmes à l'élaboration de leur village, qui sera géré comme une coopérative. Ses habitants paieront un loyer pour résider dans leur maison, mais une partie de ce loyer sera accumulée pour que les habitants touchent un bénéfice en cas de hausse du prix de leur maison. On préférera utiliser des matériaux locaux plutôt que de les importer, pour favoriser ainsi la création d'emplois.

«*Il ne nous manque que de l'argent*», lançait hier Luck Mervil au moment de lancer son projet, tout en énumérant la longue liste des entreprises et des institutions qui ont déjà poussé à la roue pour assurer la bonne marche du projet, d'Air Canada à la Fondation Paul-Gérin-Lajoie, en passant par Vidéotron et l'Université de Sherbrooke. L'organisme Vilaj Vilaj prévoit aussi exporter son expertise dans différents pays du monde, dont l'Afrique du Sud.

Exposition photo

Par ailleurs, la Tohu présente depuis quelques jours une exposition de photos sur la ville de Port-au-Prince, qui réunit



Le créateur du projet Vilaj Vilaj, Luck Mervil. «*Il ne nous manque que de l'argent*», a-t-il lancé hier.

des photos d'archives et des clichés de Gregory Jean-Baptiste et d'Edwine Seymour. On peut y voir la Port-au-Prince d'autrefois, peuplée d'hommes en chapeaux, et des diligences qui ont précédé les tap-taps.

On y découvre l'incendie qui a dévoré la ville en 1908. On y trouve enfin, finalement, la ville anéantie par le tremblement de terre du 12 janvier dernier, avec ses murs de fatras, son marché déséquilibré par la se-

couse sismique, ses citoyens en crise. L'exposition *Port-au-Prince, une histoire controversée* se poursuit jusqu'au 12 février prochain.

Le Devoir

Le Devoir



SOURCE VILAJ VILAJ

Les villages conçus par Vilaj Vilaj ne sont plus faits à partir de conteneurs. Ils sont prévus pour posséder de l'électricité, de l'eau potable, bien sûr, mais aussi des écoles et des centres de santé.

Arthur Quentin

SOLDES

du 6 au 23 janvier

20% SUR TOUT

50% sur certains produits sélectionnés

3960 Saint-Denis Montréal 514.843.7513

3913 BLEU NUIT

SOLDES

du 6 au 23 janvier

20% SUR TOUT

50% sur certains produits sélectionnés

3913 Saint-Denis Montréal 514.843.5702

ACTUALITÉS

Harmonisation de la TPS et de la TVQ Sans compensation, Duceppe votera contre le budget

GUILLAUME
BOURGAULT-CÔTÉ

Ottawa — Sans compensation, ce sera non. Si le gouvernement Harper ne règle pas dans le prochain budget la question de la compensation pour l'harmonisation de la TPS et de la TVQ, Gilles Duceppe prévient que son parti s'opposera au budget. Quitte à provoquer des élections.

«Si la compensation n'y est pas, ce sera une raison suffisante pour voter contre le budget», a indiqué le chef du Bloc québécois lors d'un entretien hier. Mais à l'inverse, rien ne garantit que le Bloc appuiera le budget simplement parce qu'il réglerait le vieux litige entre Québec et Ottawa...

«Il faudra voir ce que contiendra le budget. On ne peut pas dire oui à l'avance. Si Ottawa accorde les 2,2 milliards mais qu'en même temps il y a des coupes en santé, en éducation post-secondaire ou en péréquation, si en bout de ligne ça revient du pareil au même, ce ne sera pas acceptable.»

Le Québec a harmonisé les taxes de vente provinciale et fédérale en 1992. La province n'a toutefois jamais reçu de compensation du fédéral pour cette opération, alors que l'Ontario et la Colombie-Britannique — qui ont harmonisé leurs taxes récemment — ont obtenu des milliards.

À l'instar de ses collègues Michael Ignatieff et Jack Layton, M. Duceppe entame demain une

tournée de rentrée parlementaire. Il sillonnera le Québec jusqu'à la reprise du 31 janvier.

Pour le chef du Bloc, cette tournée est habituelle. «Je la fais chaque année», rappelle-t-il. Mais il reconnaît que le contexte — gouvernement minoritaire et budget imminent — donne une saveur particulière aux sorties des chefs de parti à l'approche de la rentrée. M. Duceppe parlera notamment d'économie et du prochain budget avec les citoyens, une façon de compléter la consultation prébudgétaire faite à l'automne.

En tournée en Ontario hier, Jack Layton a lui aussi discuté d'économie avec les électeurs. Ce sera d'ailleurs le grand thème de son tour du Canada, qui l'amènera dans plusieurs circonscriptions conservatrices. «La récession n'est pas terminée pour la majorité des gens, qui continuent d'avoir des difficultés», dit-il.

M. Layton entend notamment discuter d'harmonisation des taxes, du registre des armes à feu («les gens sont plus calmes maintenant, dit-il: ils sont intéressés aux solutions») ou du soutien aux aînés durant sa tournée. Une façon de mettre la table pour un budget qu'il souhaite audacieux: «Il faut réduire le déficit, c'est clair. Mais il faut aussi continuer de stimuler l'économie», croit-il.

Le Devoir

Proximité non évoquée entre Bastarache et un des procureurs du gouvernement

■ Patrick Girard a travaillé étroitement avec Michel Bastarache à la Cour suprême
■ «C'était il y a 12 ans de cela. Il n'y a personne qui voyait de difficulté avec ça.»

ROBERT DUTRISAC

Québec — Un des deux procureurs qui représentaient le gouvernement à la Commission d'enquête sur la nomination des juges a travaillé étroitement pendant deux ans avec le commissaire Michel Bastarache lorsque celui-ci était juge à la Cour suprême.

Cette proximité n'a pas été évoquée publiquement à l'ouverture, en juin dernier, des audiences de la Commission d'enquête sur le processus de nomination des juges qu'a présidée Michel Bastarache, ni par la suite.

M^e Patrick Girard, qui appuyait la plaidreuse Suzanne Côté dans la défense des intérêts du gouvernement du Québec, fut clerc juridique de la Cour suprême auprès du juge Bastarache en 1998 et 1999. A ce titre, il était au service exclusif du juge Bastarache, effectuant la recherche juridique pour ce dernier et rédigeant pour lui des notes sur la jurisprudence. Plus généralement, il apportait son concours à la rédaction des jugements et des opinions signés par Michel Bastarache.

«Nous avons été tout à fait transparents avec ça, a fait valoir hier M^e Girard. Ça a été porté à la connaissance de la Commission.»

Le porte-parole de la Commission, Guy Versailles, a confirmé que les procureurs de la Commission étaient bien au fait de la situation, mais personne n'a cru bon d'en informer les participants. «C'était il y a 12 ans de cela. Il n'y a personne qui voyait de difficulté avec ça», a-t-il indiqué.



MATHIEU BÉLANGER REUTERS

Le rapport de la commission Bastarache, dont la rédaction est terminée, ne formulera pas de blâme à l'endroit de Marc Bellemare et de Jean Charest.

M^e Rénald Beaudry, qui représentait Marc Bellemare devant la Commission, ne voit pas les choses du même œil. «Ça n'a pas de bon sens. Excusez-moi si je ris, mais je ris de dégoût», a-t-il affirmé au Devoir. Si lui et Jean-François Bertrand, l'autre avocat de M. Bellemare, l'avaient su, ils se seraient opposés, a-t-il dit. Il a rappelé que Marc Bellemare a intenté une poursuite en Cour supérieure pour forcer l'annulation de la commission Bastarache; la cause est toujours pendante. «Ça lui fera un argument supplémentaire», croit-il.

M^e Patrick Girard n'est intervenu qu'une seule journée durant les travaux de la Commission. M^e Suzanne Côté se chargeant de la plupart des objections formulées devant Michel Bastarache au nom du gouvernement. M^e Girard a exprimé des objections lorsqu'il était question du Tribunal administratif du Québec (TAQ).

Dans les cours de justice au Québec, il est d'usage qu'un

juge, quand il se trouve à connaître un des avocats des parties devant lui, fasse état publiquement de la situation à l'ouverture de l'audience. Ou encore qu'il en informe auparavant le juge en chef. Si le juge concerné considère que ces liens sont trop étroits, il peut aussi choisir de se récuser pour laisser la cause à un autre juge. En outre, le passage des années fait en sorte que les risques de conflit d'intérêts s'amenuisent.

La règle veut qu'un avocat, qui a été clerc juridique, puisse plaider devant la Cour suprême, donc devant le juge pour lequel il a travaillé, deux ans après son départ, a signalé de son côté M^e Girard. L'avocat, associé du bureau de Stikeman Elliott, a d'ailleurs déjà plaidé à la Cour suprême devant le juge Bastarache.

Pas de blâme

La rédaction du rapport de la commission Bastarache est terminée, a confirmé Guy Ver-

sailles. Il ne reste plus qu'à l'écrire et à l'imprimer. Il sera remis au gouvernement avant l'échéance du 31 janvier.

Le commissaire n'y formule aucun blâme formel à l'endroit de Marc Bellemare, ni du premier ministre Jean Charest. S'ils avaient fait l'objet d'un blâme, ils auraient reçu un avis afin qu'ils puissent fournir leur réplique. «Est-ce que ça veut dire que tout est beau, que tout est rose, que tout le monde va être de bonne humeur après [la publication du rapport]?» a avancé Guy Versailles, tout en répondant par la négative.

Il ne faut donc pas en déduire que le commissaire Bastarache a prêté foi à la version de Marc Bellemare: il pourrait simplement affirmer que les allégations de l'ancien ministre de la Justice ne sont pas soutenues par la preuve, ce que lui suggérerait d'ailleurs M^e Suzanne Côté dans sa plaidoirie.

Le Devoir

NOUVELLE RÈGLE APPLICABLE AUX CONTRIBUTIONS POLITIQUES

1 000 \$ au lieu de 3 000 \$

Depuis le 1^{er} janvier 2011, le total des contributions qu'un électeur peut effectuer au cours d'une année civile est limité à 1 000 \$ par parti politique provincial, député indépendant et candidat indépendant autorisés.

Pour plus d'information, vous pouvez communiquer avec notre centre de renseignements au 1 888 ÉLECTION (1 888 353-2846) ou visiter www.electionsquebec.qc.ca.



LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC

Les professeurs de Concordia dénoncent une gestion «corporatiste»

KATHLEEN LÉVESQUE

L'Association des professeurs de l'Université Concordia hausse le ton. Le syndicat réclame que le conseil d'administration recentre ses efforts sur la mission scolaire.

«La gestion corporatiste s'est peu à peu infiltrée dans la gestion universitaire, l'a détournée quelque peu, voire l'a détournée. [...] Nous devons reprendre le contrôle de notre université», estime la présidente de l'Association, Lucie Lequin.

Selon cette dernière, «un petit groupe» de membres du conseil d'administration et de la Fondation de l'Université ont la mainmise sur la gestion quotidienne de l'établissement. «C'est un pouvoir occulte qui n'est pas de bon augure», a affirmé hier au Devoir Mme Lequin.

La démission forcée de la rectrice Judith Woodsworth et de son prédécesseur, Claude LaJeunesse, n'est qu'une illustration de la guerre de

pouvoir qui se joue au sein de la communauté universitaire. «Le rôle du conseil d'administration n'est pas de servir d'écran à une décision que l'on soupçonne avoir été prise par quelques-uns», ajoute Mme Lequin.

Le projet de loi 38 sur la gouvernance dans les universités risque d'accentuer le problème, juge Lucie Lequin. Selon elle, les membres du conseil d'administration provenant de l'extérieur de la communauté, qui représentent déjà un bloc soudé lors des réunions, pourraient ainsi se voir attribuer une plus grande légitimité d'action.

Le syndicat, qui représente quelque 1000 professeurs permanents de Concordia, a convoqué ses membres lundi prochain pour discuter de la situation. Le président du conseil d'administration, Peter Kruyt, a demandé à rencontrer le syndicat d'ici là.

Le Devoir

Nouveau commissaire à l'information Vers une plus grande transparence à Québec?

Québec — Le gouvernement du Québec pourrait être invité à faire preuve de plus de transparence quant à la diffusion des documents produits par des organismes publics.

C'est ce qu'a laissé entendre le nouveau président de la Commission d'accès à l'information (CAI), Jean Chartier, qui examinera dans les prochains mois la possibilité de recommander au gouvernement de revoir la Loi d'accès à l'information.

M^e Chartier, qui dispose d'un mandat de cinq ans, a été assermenté hier dans ses nouvelles fonctions. «Il y a des dispositions dans la loi qui permettent l'accès, mais il y a aussi, et ce n'est pas le choix de celui qui vous parle, des dispositions dans la loi qui permettent de refuser l'accès» à des documents, a-t-il reconnu en point de presse.

Ainsi, en vertu de la loi actuelle, dans plusieurs circons-

tances, un organisme gouvernemental peut facilement refuser à un citoyen ou à un journaliste d'avoir accès à des documents.

«Est-ce que le législateur pourrait ouvrir sur certaines dispositions?», s'est-il interrogé, en disant que cette question pourrait être abordée dans le rapport quinquennal de l'organisme qu'il doit déposer en juin.

La CAI pourrait donc se pencher sur la pertinence de recommander au législateur de limiter le pouvoir discrétionnaire des organismes publics qui reçoivent des demandes d'accès à leurs documents.

«Je suis personnellement pour l'accès. Je suis personnellement pour la diffusion des documents d'information», a-t-il affirmé, sans vouloir en dire davantage. C'est encore trop tôt, a-t-il fait valoir.

La Presse canadienne

EN BREF

Des fuites de CO₂ stocké dans le sol

Un couple de fermiers de la Saskatchewan dont les terres se trouvent au-dessus du plus grand projet de capture et stockage de dioxyde de carbone au monde soutiennent que des gaz à effet de serre injectés dans le sol qui devaient y rester pour toujours fuient, tuant des animaux et faisant bouillir les eaux souterraines. Cameron et Jane Kerr possèdent des terres au dessus du champ pétrolier Weyburn. Hier, le couple a rendu public le rapport de consultants qui établit des liens entre les concentrations élevées de dioxyde de carbone décelées dans leur sol et les 6000 tonnes de gaz injectées sous la terre chaque jour par le géant de l'énergie Cenovus. Une porte-parole de Cenovus, Rhona Delfrari, a indiqué que son entreprise doutait de l'exactitude de ces conclusions. Elle a fait valoir que de telles conclusions contredisent des années de recherches menées par d'autres scientifiques. — La Presse canadienne

porter

Toronto. À vous la vie en ville !

Porter atterrit à l'aéroport du centre-ville de Toronto. Vous êtes à deux pas de tout, à pied ou en taxi. À votre tour de jouer les touristes !

L'aérogare est moderne, intime et bien pensée. L'enregistrement et le contrôle de sécurité sont rapides et bien rodés. Vous pourrez passer plus de temps en ville et moins de temps en file.

Porter. Raffinée sur toute la ligne.



Vols au départ de Montréal. Réservez avant le 12 janvier.

TORONTO 20 par jour 109* \$	HALIFAX 134* \$	ST. JOHN'S 149* \$	SUDBURY 139* \$	THUNDER BAY 119* \$
BOSTON 199* \$	CHICAGO 199* \$	MYRTLE BEACH Dès le 17 fév 259* \$	NEW YORK 121* \$	

Réservez en ligne, appelez au 1-888-619-8622
ou contactez votre agent de voyages.

* Réservez avant le 12 janvier 2011 pour vos trajets avant le 25 juin 2011. Porter peut exiger un achat jusqu'à 21 jours à l'avance. L'aller simple en classe Fixe n'inclut pas les taxes, frais et surcharges. Ce tarif aller-simple n'exige pas l'achat d'un aller-retour. Les sièges à ce tarif sont en nombre limité et peuvent ne pas être disponibles sur tous les vols ou pour toutes les dates. Offre valable pour les nouvelles réservations seulement.

flyporter.com

ACTUALITÉS

Marée noire

Une agence autonome est réclamée par une commission nationale

VIRGINIE MONTET

Washington — La commission nationale chargée d'enquêter sur les causes de l'explosion de la plateforme pétrolière Deepwater Horizon dans le golfe du Mexique en avril 2010 a préconisé hier la création d'une agence indépendante chargée de la sécurité de l'exploitation en haute mer.

Elle a aussi préconisé de rehausser les pénalités financières.

La commission, composée de sept experts et créée par la Maison-Blanche après la plus grave marée noire de l'histoire des États-Unis, provoquée par l'explosion de la plateforme exploitée par le groupe britannique BP, a publié ses recommandations dans un rapport de plus de 300 pages.

«La catastrophe n'exige rien de moins qu'une refonte totale des pratiques de l'industrie pétrolière et de la supervision du gouvernement», affirme le rapport de la commission, qui avait déjà dénoncé des erreurs «systémiques» relevant de pratiques habituelles dans le secteur tout entier.

«Les causes sont systémiques, et sans des réformes significatives à la fois des pratiques industrielles et des politiques gouvernementales, cela peut arriver à nouveau», assure le rapport, qui ne remet pas en cause l'exploitation au large en soi. «On ne doit pas abandonner le forage en eaux profondes», dit la commission, codirigée par William Reilly, l'ancien président de l'agence américaine pour l'environnement (EPA) sous Ronald Reagan.

La plateforme DeepWater Horizon, qui se trouvait à quelque 80 kilomètres au large de La Nouvelle-Orléans, était la propriété du groupe suisse Transocean et avait été en partie construite par le groupe américain Halliburton. Son explosion le 20 avril a fait 11 morts et répandu des centaines de millions de litres de brut dans le golfe du Mexique jusqu'à la fermeture du puits, quatre mois plus tard seulement.

Les experts ne mâchent pas leurs mots dans le rapport: «Les causes immédiates de l'explosion peuvent être trouvées dans une série d'erreurs identifiables de la part de BP, Halliburton et Transocean, qui révèlent de tels manquements dans la gestion des risques qu'il y a de quoi douter de la culture de sécurité de l'industrie tout entière.» Selon M. Reilly, le taux d'accidents mortels sur les plateformes américaines en mer est bien supérieur à celui des industries pétrolières étrangères.

Le rapport de la commission donne une feuille de route au Congrès pour qu'il engage de multiples réformes du secteur. Il sera présenté en commission à la Chambre et au Sénat à partir du 26 janvier.

Comme pour le secteur nucléaire après la catastrophe de Three Mile Island en 1979, la commission préconise la création d'une agence indépendante ayant pour mission, au sein du ministère de l'Intérieur, «de surveiller tous les aspects sécuritaires du forage en haute mer». Concrètement, il s'agirait de scinder en trois l'ancien MMS, le service de gestion des ressources minières, extrêmement critiqué après la catastrophe et déjà rebaptisé Bureau of Ocean Energy Management, Regulation and Enforcement (BOEMRE).

La commission presse aussi le Congrès de prévoir «un financement stable et adéquat» de ces nouvelles instances ainsi que des gardes-côtes.

Elle s'intéresse également aux dédommagements estimant que l'actuelle limite de 75 millions de dollars — respectée s'il est déterminé qu'il n'y a pas eu faute grave de la part des groupes industriels — est «relativement modeste» et «ne pousse pas l'industrie à améliorer ses procédures de sécurité».

Dans le cas de Deepwater Horizon, BP a été d'accord pour aller bien au-delà de ces 75 millions. Un fonds d'indemnisation de 20 milliards de dollars a été mis en place. «Mais il n'est pas garanti que d'autres compagnies fassent de même à l'avenir», s'inquiète la commission.

Agence France-Presse



En banlieue de Brisbane, à Milton, deux résidents sauvent leur machine à café du désastre. Les inondations les plus graves depuis 50 ans dans l'État du Queensland ont tué 14 personnes en deux semaines, mais la police s'attend à voir le bilan s'alourdir.

MICK TSIKAS REUTERS

AUSTRALIE

Des milliers de résidents évacués à Brisbane

Des crues subites menacent la troisième ville d'Australie

ED DAVIES

Brisbane, Australie — À la demande des autorités, des milliers d'habitants ont évacué hier la périphérie de Brisbane, troisième ville d'Australie, où d'autres résidents protègent leur maison et stockent des vivres devant les inondations et la menace de nouvelles pluies.

Dix personnes ont péri dans la nuit. À l'ouest de Brisbane, voitures et piétons ont été emportés dans les rues de Toowoomba, submergées après des pluies torrentielles. Plus de 40 personnes juchées sur des toits ont été secourues par hélicoptère, mais 78 sont toujours portées disparues, selon la police.

Les inondations les plus graves depuis 50 ans dans l'État du Queensland, dont Brisbane est la capitale, ont tué 14 personnes en deux semaines, mais la police s'attend à voir le bilan s'alourdir en raison des dernières crues et de nouvelles pluies. Elle craint que beaucoup de personnes n'aient péri piégées chez elles ou dans leur véhicule.

En survolant les environs de Brisbane en avion léger, on découvre un paysage détrempé aux maisons entourées de grands lacs boueux, de sites miniers et d'usines

immergés, de routes coupées par des torrents d'eau.

Le centre de Brisbane a été la proie d'embouteillages hier, des habitants quittant la ville en voiture devant un début d'inondation. Quarante faubourgs se préparent aux

«Nous devons tout faire pour garder notre calme et rester unis. Si vous êtes à l'abri, c'est le moment de venir en aide à des voisins.»

effets de la crue du fleuve Brisbane, qui devrait culminer demain.

Le pire est à venir

Des familles entières ont afflué dans les centres d'évacuation de Brisbane et de la ville voisine d'Ipswich, dont le tiers semblait en passe d'être submergé dans la nuit.

Environ 1500 personnes ont cherché refuge dans les centres. Seize barrages du Queensland commencent à déborder et quatre autres, dont celui de Wivenhoe, déversent de grandes quantités d'eau.

Selon la police, 9000 habitations de Brisbane seront inondées d'ici demain et 30 000 propriétés seront touchées.

«La situation s'est de toute évidence beaucoup détériorée», a déclaré le maire de Brisbane, Campbell Newman, lors d'une conférence de presse. «Aujourd'hui [hier], c'est très important, demain [aujourd'hui] ce sera mauvais et jeudi [demain], ce sera dévastateur pour les habitants et les entreprises affectés.»

Les inondations qui ont débuté vers Noël se sont étendues par moments sur une superficie égale à la France et à l'Allemagne réunies. Elles ont causé pour six milliards de dollars de dégâts et inondé 70 villes, quelquefois à deux reprises.

Les exportations de charbon à coke du Queensland sont pratiquement à l'arrêt, l'agriculture et le tourisme y sont durement frappés. Les inondations auront un impact sur la croissance économique, les prix et la consommation.

«Rester unis»

Les autorités estiment que la situation pourrait se révéler encore pire qu'en 1974, année où le fleuve Brisbane était sorti de son lit pour envahir brutalement des milliers d'habitations, faisant 14 morts dans

la capitale du Queensland. «Nous devons tout faire pour garder notre calme et rester unis. Si vous êtes à l'abri, c'est le moment de venir en aide à des voisins [...] et d'offrir un lit pour la nuit», a déclaré Anna Bligh, première ministre du Queensland.

Entre les bords du fleuve en crue et le centre de Brisbane, l'eau a emporté arbres, bateaux et pontons métalliques. Des employés de bureau ont déserté leurs gratte-ciel du centre-ville sous une pluie battante. L'eau ruisselle sur les trottoirs et atteint les marches de la bibliothèque d'État du Queensland.

«Ça prend de nouvelles proportions de minute en minute», déclarait Gary McGowan, un homme d'affaires de la banlieue ouest. De son côté, Julia Zhu entassait des sacs de sable dans une Mercedes pour protéger sa boutique de robes: «Nous avons un demi-million de dollars de réserves sans assurance.»

Dans un zoo situé à proximité, on attachait les crocodiles pour le cas où leur prendrait l'envie de fuir le déluge.

Les inondations ont été attribuées au phénomène climatique de La Niña, qui refroidit les eaux de l'est du Pacifique.

Reuters

Le Bonhomme Carnaval vire au vert

Le Carnaval de Québec s'associe cette année à la Fondation David Suzuki

ISABELLE PORTER

Québec — Le Carnaval de Québec déroge à sa traditionnelle neutralité politique pour s'associer cette année à la Fondation David Suzuki. Son combat: les conséquences du réchauffement climatique sur l'hiver et la programmation de l'événement.

La stratégie de la Fondation Suzuki est claire: se servir du Carnaval pour faire comprendre aux gens que le réchauffement climatique menace aussi «la culture de l'hiver». «La saison rétrécit, la couverture de neige diminue», a fait valoir le directeur de la Fondation au Québec, Karel Mayrand, lors d'un point de presse au Château Frontenac.

À l'exception des Jeux de Vancouver, c'est la première fois que la Fondation s'associe aussi directement à un événement de ce genre. Le message n'est toutefois pas nouveau. En 2009, la Fondation avait publié un rapport alarmiste sur la

question intitulé «Protégeons nos hivers: les sports d'hiver et les changements climatiques».

Le bénéfice pour la Fondation est évident. Mais qu'en est-il du Carnaval? L'organisation n'a-t-elle pas toujours voulu se tenir à l'écart des débats politiques? Le président de l'événement, Jean-François Côté, dit ne pas transgresser de règle, la question n'étant pas politique selon lui.

Il souligne que l'organisation s'est dotée en 2007 d'une politique sur le développement durable et qu'elle offre désormais aux carnavaliers d'accéder aux sites de l'événement avec une navette.

D'emblée, la météo de cette année témoigne selon lui du dérèglement du climat. «On le voit jour après jour. Encore une fois cette année, les canons à neige sont arrivés plus tôt sur les Plaines.» Lorsqu'on demande au Bonhomme Carnaval s'il a peur de fondre, il répond pour sa part que, de toute façon, «à l'intérieur, il a le cœur chaud».

Baptisé «Sommet de l'hiver», l'événement or-

ganisé par la Fondation Suzuki aura lieu pendant la fin de semaine du 28 janvier. Sont prévus au programme une conférence gratuite de David Suzuki sur les changements climatiques (le vendredi 28 à l'Université Laval), un banquet de financement pour la Fondation (le samedi 29 au Château) et un match de hockey extérieur mettant en vedette les artistes Fred Fortin, Yann Perreault, deux gars des Trois Accords, Luc Brodeur-Jourdain des Alouettes et nul autre que Georges Laraque (à la patinoire de l'Esplanade le 30).

Confiants, les organisateurs parlent déjà de faire du Sommet un rendez-vous annuel et promettent qu'il aura éventuellement une programmation scientifique plus sérieuse. Hier, le directeur du Château est allé jusqu'à parler d'un futur «Davos du réchauffement de la planète pour l'Amérique du Nord».

Le Devoir

AUJOURD'HUI
EN DIRECT DE LA MAISON D'HAÏTI

Un an après le séisme: émission spéciale
au cœur de la communauté haïtienne de Montréal.

Réal.-coord. : Sébastien Perron et Philippe Brazeau

MICHEL
DÉSAUTELS
EN SEMAINE 15 H

95,1 FM
PREMIÈRE CHAÎNE

Radio-Canada.ca/desautels

ACTUALITÉS

Recours collectif sur l'eau contaminée à Shannon

La science saura-t-elle convaincre la justice?

Le cas de Shannon est la cinquième histoire de contamination industrielle majeure au Québec

Le recours collectif intenté par les citoyens de Shannon, à côté de Valcartier, contre le ministère de la Défense nationale et SNC Technologies constitue la plus importante poursuite judiciaire jamais intentée au Québec dans un dossier de pollution industrielle. Et c'est le seul où on invoque qu'il y aurait eu des morts de personnes. Resterait à vérifier si les tribunaux sont désormais suffisamment ouverts pour gérer ce genre de cause.

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

Autorisé en mars 2007, le recours collectif intenté par les citoyens de Shannon commanderait des indemnités qui pourraient se situer entre un et deux milliards s'il est un jour confirmé.

Plus de 3000 personnes de Shannon et des ex-militaires de la base se sont inscrites au recours. Selon la Société pour vaincre la pollution (SVP), un des plus anciens groupes environnementaux du Québec, en plus des 3000 «victimes» de cette pollution de la nappe souterraine locale, on a dénombré 467 victimes de cancers sur place, soit un taux cinq fois supérieur à ce qu'on trouverait dans une municipalité qui n'aurait pas été victime d'une contamination souterraine au trichloréthylène (TCE) et à ses sous-produits comme le chlorure de vinyle.

Ce produit chimique, inventé au XIX^e siècle, a été utilisé à la base militaire depuis 1930 pour produire des munitions, nettoyer des armes et des équipements, etc., autant par la Défense nationale, ses sociétés de la Couronne que par leurs successeurs privés comme SNC Technologies.

Dans sa déclaration d'ouverture, le procureur des requérants a déclaré qu'il entend démontrer que les défendeurs ont utilisé le TCE sans tenir compte de sa toxicité, qu'ils n'ont averti ni les militaires des dangers de manipuler le produit, ni les autorités municipales de Shannon et les citoyens du danger de contamination des eaux souterraines qui alimentent leurs puits et de la possibilité que le toxique aujourd'hui réputé cancérigène pourrait migrer sur de longues distances.

Selon les requérants, la Défense a été avisée des risques de contamination et de migration du TCE dans la nappe souterraine dès les années 50. Des procès-verbaux de réunions de militaires, écrits en 2001, font état du fait que la contamination souterraine était connue depuis 15 ans, mais jamais divulguée.

C'est en décembre 2000 que la municipalité a enfin été avisée. Dès l'année suivante, le fédéral a accepté de financer un réseau d'aqueduc de plusieurs millions pour que les citoyens cessent de

boire cette eau qui les abreuvait, dans certains cas, depuis des décennies.

Un lien de cause à effet à établir

Le test central de cette cause résidera sans doute dans le lien que les requérants voudront établir entre l'excès de cancers relevé dans cette région par rapport à une autre où aucune contamination du genre n'existe.

Des causes importantes comme celle intentée contre les producteurs de mousse d'urée-formaldéhyde dans les années 80 se sont butées à l'exigence des tribunaux d'obtenir un lien de cause à effet direct entre les maux et la présence du contaminant, ce qui est impossible dans certains cas, notamment lorsque le système immunitaire est affecté, ce qui donne lieu à des maladies différentes. Le même obstacle a été rencontré dans la poursuite intentée par les victimes de pesticides voisins de l'agent Orange, un défoliant utilisé au Vietnam.

Pourtant, la science reconnaît aujourd'hui comme lien causal des phénomènes qui se situent hors des distributions normales. Devant pareils phénomènes, l'industrie de la pharmacologie, la médecine et plusieurs disciplines environnementales modifient leurs produits et leurs stratégies d'intervention. Le cas de Shannon constituera un im-

portant test. Sur le plan juridique, la défense tentera de démontrer qu'elle a agi avec sagesse et diligence dans un contexte réglementaire différent de celui d'aujourd'hui.

Le cas de Shannon n'est cependant pas le seul cas de contamination industrielle majeure au Québec. En réalité, c'est la cinquième. Le scandale de la LaSalle Coke dans les années 80 a ébranlé la crédibilité de Gaz Métro, qui s'était contenté d'un enfouissement au rabais de toxiques, enfouis dans des cellules qui fuyaient. Si les rejets atmosphériques de la Noranda, à l'époque la principale source de pollution acide au Québec, lui ont valu de devenir la première entreprise dont les rejets ont été réglementés en Amérique du Nord par le ministère de l'Environnement du Québec, c'est le premier titulaire de ce ministère, Victor Goldbloom, qui avait autorisé à la fin des années 60 l'enfouissement des déchets d'hydrocarbures des raffineries montréalaises dans les lagunes de Mercier, en banlieue de Montréal, le deuxième cas en importance de contamination des eaux souterraines au Canada. Puis ce fut au tour des citoyens de Roxton Pond au Québec de réclamer du fabricant d'outils Stanley par recours collectif un dédommagement pour la contamination de leurs eaux souterraines. Ils ont eu finalement gain de cause dans un règlement à l'amiable.

Le Devoir

Amiante: le Collège des médecins ne veut pas jouer à l'arbitre

LIA LÉVESQUE

La querelle entre partisans de l'amiante et opposants a franchi une autre étape hier, les deux camps sollicitant le Collège des médecins alors que ce dernier estime que son rôle n'est pas de jouer l'arbitre entre deux groupes de lobby.

Après un premier appel de 53 médecins du Québec le week-end dernier, c'était au tour hier de 120 médecins et profession-

«Le Collège, ce n'est pas dans sa mission, généralement, de prendre des positions publiques»

nels de la santé de 25 pays de demander au Collège des médecins de recommander au premier ministre Jean Charest de ne pas soutenir financièrement la réouverture de la mine d'amiante Jeffrey à Asbestos.

Le Collège a accepté de rencontrer aujourd'hui deux médecins québécois signataires de la première lettre.

Devant cette demande des opposants à l'amiante, le Regroupement pour l'usage sécuritaire, responsable et contrôlé de la fibre chrysotile a à son tour demandé à rencontrer le Collège des médecins pour lui montrer l'autre côté de la médaille.

En entrevue, le secrétaire du Collège des médecins, le docteur Yves Robert, s'est refusé à prendre position pour ou contre l'amiante, affirmant que le rôle du Collège n'était pas de protéger la santé publique, puisqu'il existe d'autres organismes dont c'est précisément la vocation. Éventuellement, c'est le conseil d'administration du Collège qui devra trancher la question, mais déjà le docteur Robert trace la ligne. «Il va falloir déterminer si et comment le Collège va, ou non, prendre position dans des dossiers de nature po-

litique beaucoup plus que publique, qui touchent la santé, dit-il. Parce que si on commence avec ça [l'amiante], là il va y avoir l'histoire de l'uranium à Sept-Îles, l'histoire du radon; nommez-les! Le Collège, ce n'est pas dans sa mission, généralement, de prendre des positions publiques. On s'associe parfois à des mouvements publics, comme le mouvement antitabac, mais on n'a jamais pris de position militante, ni de position de lobby. Le Collège n'est pas un organisme de lobby.»

Le Collège a quand même accepté de rencontrer deux médecins opposés à l'amiante, parce qu'il s'agit de ses membres, note le docteur Robert. Mais il compte bien leur expliquer le rôle véritable du Collège des médecins. Il verra ensuite s'il doit également rencontrer les partisans de l'amiante.

«Ce qui est clair, c'est qu'on ne jouera pas le rôle d'un arbitre entre deux lobbys; ça c'est clair. Jusqu'à maintenant, le Collège, ce n'est pas dans sa tradition ni dans sa juridiction de prendre des positions politiques. Habituellement, notre rôle se limite à protéger le public dans un contexte où on délivre des permis, on assure la formation des médecins, on s'assure que chaque médecin exerce selon les règles de l'art», souligne le docteur Robert.

Du côté du Regroupement pour l'usage sécuritaire, responsable et contrôlé de la fibre chrysotile, Clément Godbout met en question la compétence des médecins à se prononcer sur l'utilisation sécuritaire de ce minéral. «Qu'est-ce qu'ils connaissent, les médecins, dans le domaine de la science des roches, de la différence entre les fibres et de quelle façon c'est traité dans les milieux de travail et en industrie?»

La Presse canadienne

EN BREF

Pour plus psychologues dans le secteur public

L'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS) exhorte le ministre de la Santé et des Services sociaux, Yves Bolduc, à améliorer sans tarder les conditions de travail des psychologues à pied d'œuvre dans le réseau public, qui connaît une pénurie de main-d'œuvre. Si 236 postes de psychologues restent vacants cette année, 400 seront à pourvoir en 2013-2014. «Cette pénurie a de graves conséquences sur la santé de milliers de personnes souffrantes, qui n'auront pas accès à du soutien psychologique. De plus en plus, on se diri-

ge vers des services psychologiques à deux vitesses: rapides pour les riches, lents pour les plus pauvres et la classe moyenne», a affirmé la présidente de l'APTS, Dominique Verreault. — Le Devoir

À vos crayons!

Enseignants et futurs enseignants, à vos crayons! L'Association des étudiantes et étudiants de la Faculté des sciences de l'éducation (ADEESE-UQAM) a fait savoir hier que la prochaine Grande Dictée Éric-Fournier, visant à aider les enseignants à accroître leur maîtrise du français écrit, se tiendra le samedi 5 mars prochain. Cette quatrième dictée en autant d'années sera lue par Biz de Loco Locass. La période d'inscription prend fin le 27 février. — Le Devoir

Affrontement de deux visions de la gastronomie

La Commission de la capitale nationale a retiré le foie gras du menu du banquet du Bal de Neige, provoquant le départ du chef Martin Picard

FABIEN DEGLISE

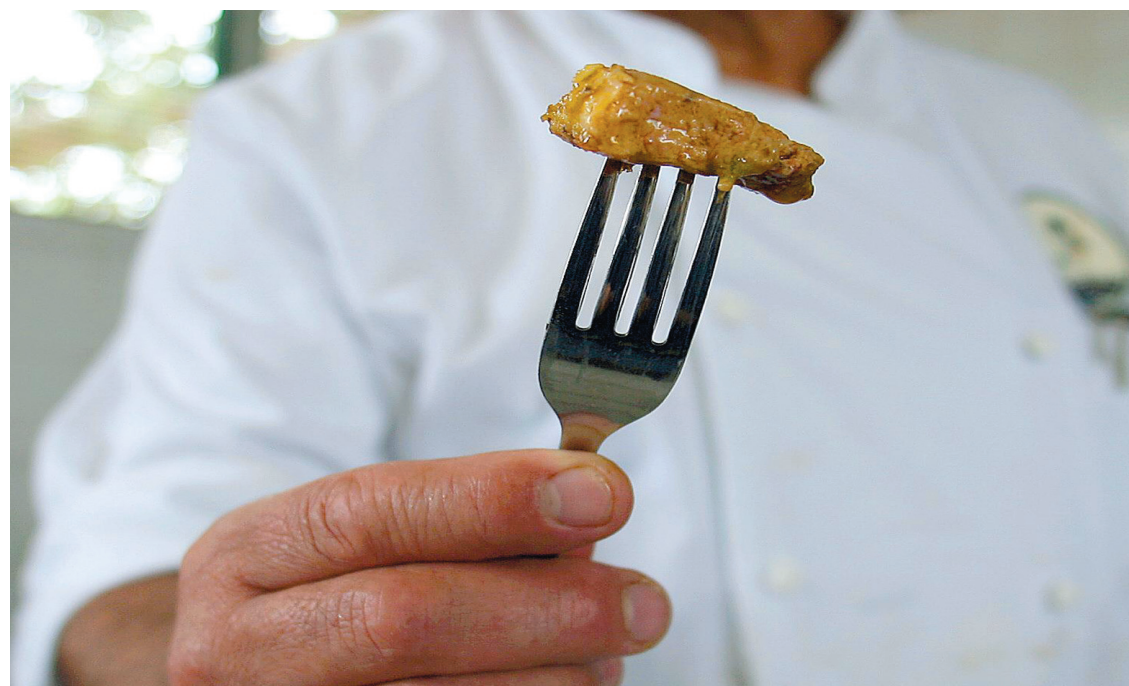
Le foie gras de canard a fait perdre la tête à la Commission de la capitale nationale (CCN) qui, en retirant ce produit fin du banquet d'ouverture de son Bal de Neige, le 4 février prochain à Ottawa, vient de «donner du poids au comportement extrémiste» des animalistes et confirmer au passage le clivage gastronomique entre francophones et anglophones, déplore le sociologue de l'alimentation Jean-Pierre Lemasson.

«Je suis étonné que cela se passe si près de chez nous, a indiqué hier au Devoir le prof de l'Université du Québec à Montréal (UQAM). D'ordinaire, ce genre de controverses intervient aux États-Unis. La rivière des Outaouais est donc aussi une frontière entre deux conceptions de la gastronomie, l'une festive et l'autre, puritaine.»

Cette nouvelle controverse autour du foie gras a été déclenchée en début de semaine quand la CCN a annoncé un changement important à son événement intitulé les Saveurs du Bal de Neige. À l'origine, le chef montréalais Martin Picard, du restaurant Au pied de cochon, célèbre pour sa poutine au foie gras de canard, devait y officier un repas pour 450 convives au Musée canadien de la civilisation. Le repas était sous le thème de la cabane à sucre dans le cadre de ce festival urbain hivernal. Picard a été remplacé par le chef Michael Smith, de l'Île-du-Prince-Édouard, et son menu avait accents atlantiques.

La raison? Peu avant Noël, le cuisinier Martin Picard a préféré se retirer de l'aventure après que la Commission, de concert avec le commanditaire de l'événement, la multinationale américaine American Express, eurent choisi de ne pas mettre de foie gras de canard au programme. Les organisateurs ont ainsi cédé aux pressions d'activistes qui, en apprenant en décembre dernier la venue de Martin Picard, un spécialiste de plats à base de foie gras, ont exprimé leur crainte de voir de produit inscrit au menu.

«Nous ne nous attendions pas à être impliqués dans ce débat, a indiqué hier la porte-parole de la Commission, Lucie Caron.



ALFREDO ESTRELLA AGENCE FRANCE-PRESSE

Pour le sociologue de l'alimentation Jean-Pierre Lemasson, le refus de la Commission de la capitale nationale d'intégrer du foie gras à son banquet prouve qu'il y a «deux conceptions de la gastronomie, l'une festive et l'autre, puritaine».

En tant qu'agence responsable de la planification du Bal de Neige, nous voulions nous assurer que tous les participants puissent vivre une expérience positive lors de cette soirée. Nous avons donc convenu de ne pas aller de l'avant avec le foie gras.»

Jean-Pierre Lemasson qualifie cette décision de «mauvaise». «Il y a là une profonde incompréhension culturelle exprimée par la Commission, dit-il. Pour un francophone, manger du foie du gras, c'est manger de la culture. Elle a préféré faire fi de cette dimension en accréditant les thèses de groupes extrémistes qui ne voient pas la nourriture comme un prétexte à la réjouissance, mais comme un espace d'expression de valeurs puritaines.»

La CCN n'a pas été en mesure de chiffrer le nombre de plaintes reçues à son bureau. En décembre dernier, un groupe baptisé Ottawa Animal Defense League a tenu une manifestation en marge de la conférence de presse annonçant la tenue du banquet. Le groupuscule animaliste est connu dans la capitale, où, en mai dernier, il a déjà mené des campagnes contre plusieurs restaurants de la ville ayant du foie gras au menu. Selon eux, le gavage des

oiseaux, nécessaire pour obtenir ce produit fin, est qualifié de «torture», même si les sciences naturelles tendent à démontrer le contraire.

Malgré nos appels, il n'a pas été possible de parler à M. Picard hier.

Le Devoir

Papeterie
Casse - Noisette

Nous tenons en inventaire
L'AGENDA MODERNE,
agenda MIGNON,
Exacompta, Quo Vadis etc.

Agendas, papeteries fines, cartes,
plumes et stylos,
albums de photos, articles de bureau

445, rue St-Sulpice, Vieux-Montréal
Téléphone : 514 845-4980

Heures d'ouverture :
du lundi au vendredi
de 10 h 00 à 18 h 00
les samedis et dimanches
de 10 h 00 à 16 h 30

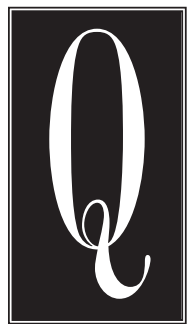
Congédié?
Voyez
François Gendron
avocat
LL.L., M.A., Ph.D.
Vieux Montréal 514.845.5545

ÉDITORIAL

Haïti

L'impatience

C'est aujourd'hui l'anniversaire du tremblement de terre qui, le 12 janvier 2010, a détruit une partie d'Haïti et jeté par terre, littéralement, Port-au-Prince, sa capitale. Combien triste est cet anniversaire qui nous fait prendre la mesure de la vanité des efforts de reconstruction qui ont été faits? Un an plus tard, tout, ou presque tout, reste encore à faire.



Québécois et Canadiens ont été généreux dans les heures et les jours qui ont suivi cette tragédie. Ils l'ont été de façon exemplaire, le gouvernement canadien aussi. Cette générosité allait de soi. Haïti ne fait-il pas partie du pays à travers les liens créés par une immigration qui n'a cessé de croître au fil de crises politiques et de désastres naturels? Aussi, c'est tout naturellement que dès le 13 janvier, les ONG, les bénévoles, les militaires et les travailleurs humanitaires d'ici ont afflué vers Haïti. Pour les 10 premiers

mois de 2010, l'aide humanitaire apportée par le Canada aura totalisé quelque 150 millions.

Cet investissement humain et financier a porté ses fruits. Des vies ont été sauvées et des douleurs physiques et morales ont été soulagées, mais un an plus tard, force est de constater combien peu a été fait pour ce qui est de la reconstruction. Une statistique dit tout: seulement 5 % des débris ont été déblayés à Port-au-Prince jusqu'ici. Pendant ce temps, l'argent promis par les pays donateurs dort dans leurs coffres. L'engagement du Canada à l'effort global de reconstruction est de 400 millions. Pour la présente année, seulement 40 % des 210 millions qu'on avait prévu dépenser a été véritablement engagé, dont une partie pour réduire la dette nationale d'Haïti.



BERNARD DESCÔTEAUX

À l'aune du malheur qui a frappé Haïti, on peut et on doit se scandaliser que si peu a été fait. Certes, la tâche est titanesque et il faudra de nombreuses années, cinq ans, dix ans, voire beaucoup plus, pour un retour à la normale. Devant cela, nous devons, nous des pays du Nord, dire notre impatience haut et fort, car, plongés encore dans un quotidien incertain, les Haïtiens ont peine à se faire entendre des capitales occidentales dont les efforts ne sont pas à la hauteur de leurs promesses.

Le Canada peut faire beaucoup mieux. Il porte une responsabilité particulière, ne serait-ce que par cohérence avec ses politiques qui a amené le gouvernement de Stephen Harper à faire de Haïti voilà déjà quelques années le pôle principal de son intervention en matière d'aide au développement dans notre hémisphère. Il lui faut décaisser les montants en appariement aux dons versés par les citoyens qu'il retient. Des ONG attendent cet argent pour réaliser des projets. Il y a urgence, car elles sont les seules à pouvoir sur le terrain apporter des changements immédiats dans la vie des hommes et des femmes d'Haïti.

L'inertie qui prévaut n'est pas que de la seule responsabilité des pays donateurs. Pour une large part, elle tient à l'inefficacité de la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti (CIRH). Coprésidée par l'ancien président américain Bill Clinton et le premier ministre haïtien Bellerice, celle-ci est chargée de coordonner et d'autoriser tous les projets. Unaniment, tous les observateurs lui reprochent sa lourdeur. Le Canada ne doit pas être impassible devant cette situation. Il peut, étant un acteur important en Haïti, sonner le réveil des autres pays partenaires pour que les choses bougent enfin. *A contrario*, ce sera l'enlèvement.

Autre constatation très largement partagée est l'absence des Haïtiens dans le processus décisionnel des projets de reconstruction. Certes, le gouvernement de Port-au-Prince est associé directement à la CIRH, comme il se doit, puisque la reconstruction est faite pour les Haïtiens. Or, ce gouvernement n'est pas un véritable gouvernement. Depuis des décennies, il est celui d'une élite ou de castes au profit desquelles il dirige tant bien que mal un pays qui ne dispose pas de tous les outils qui sont ceux d'un État normal.

La reconstruction d'Haïti se doit d'être plus que la simple réfection d'équipements physiques. Ce soit être également la reconstruction de l'État haïtien, qui aura l'adhésion de toute sa population. Le processus électoral en cours est une étape importante pour peu qu'il se déroule en toute transparence et équité. La légitimité du prochain président ou présidente doit être incontestable.

bdescoteaux@ledevoir.com

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX

Rédactrice en chef JOSE BOILEAU

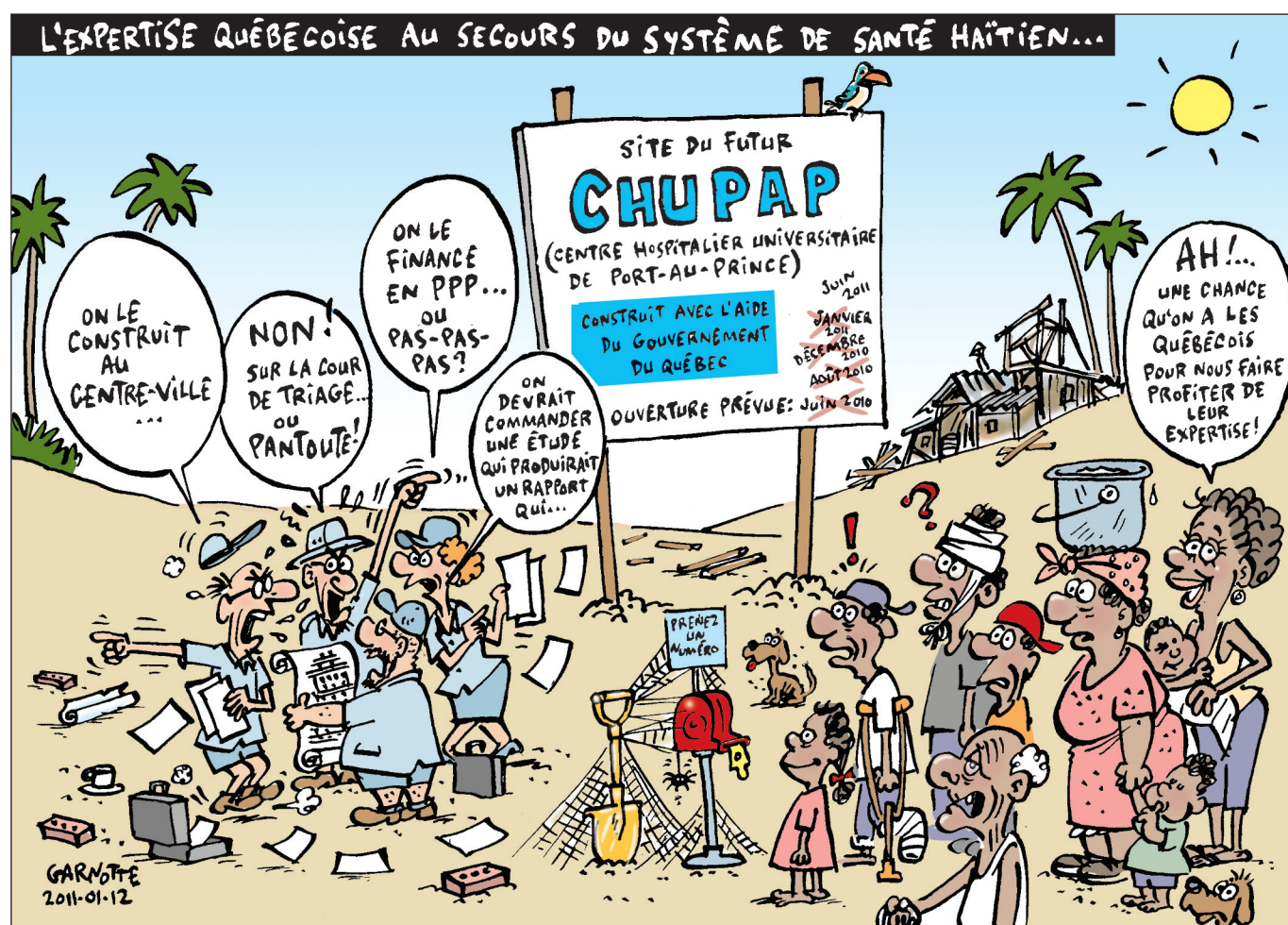
Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE

Directeur de l'information ROLAND-YVES CARIGNAN

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, PAUL CAUCHON

Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET

Directeur, ventes publicitaires JOSÉ CRISTOFARO



LETTRES

Les détraqués politiques

Une autre tuerie incompréhensible s'est produite, celle-là à Tucson, en Arizona, le 8 janvier! Le geste insensé, posé par le présumé coupable Jared Lee Loughner, n'est pas sans nous rappeler le massacre commis par Marc Lépine, à l'École polytechnique de Montréal.

Cette époque, un article du *Globe and Mail* attribuait cette fusillade au climat politico-linguistique du Québec séparatiste. Dans le cas de l'attentat de Tucson, certains observateurs y voient l'influence du Tea Party lié à Sarah Palin.

Pourtant, jusqu'à maintenant, les enquêteurs fédéraux américains n'ont découvert aucun lien entre Loughner et des groupes extrémistes. Par contre, ses anciens collègues de classe le décrivent comme un asocial paranoïaque et délirant. De plus, il a été refusé par l'armée en 2008 après avoir échoué à un test de dépistage de drogues.

De Polytechnique à Tucson, il semble facile de tracer un chemin en ligne droite et de poser rapidement le doigt sur la gâchette du contexte sociopolitique qui serait responsable de ces comportements inexplicables. Jusqu'à preuve du contraire, un fait demeure: Loughner et Lépine étaient déjà considérés comme des détraqués avant qu'ils posent leur geste inhumain. À ma connaissance, la preuve n'a jamais été faite quant au lien entre l'auteur du geste posé à Polytechnique et le climat séparatiste du Québec. La version officielle de la tragédie de Tucson demeurera-t-elle, elle aussi, le crime d'un détraqué à jamais insondable? C'est à suivre!

Henri Marineau
Québec, le 11 janvier 2011

Le culte de la violence et des «guns»

Les États-Unis sont un pays dans lequel on retrouve des êtres d'une culture remarquable et impressionnante, des humains généreux et accueillants.

C'est un pays dans lequel il y a, bien évidemment, de prodigieuses différences «régionales». Entre le sud et le nord, pour ne présenter que cet exemple, les «écarts» sont assez remarquables. Aussi, il est notoire que ce pays est imprégné par une culture (ou inculture) de la mort et des armes à feu, par un culte inculte de la violence et de la virilité, laquelle serait conférée par les gros «guns» de toutes sortes.

En fait, il y a, chaque année, de très nombreux Étatsuniens qui meurent, tués par des armes à feu. Les tueries collectives, comme celle qui vient de survenir, sont assez fréquentes. Dans de nombreux États, la peine de mort reste un châtimeur possible. Cela, même s'il est parfois arrivé que des innocents soient condamnés.

Il ne faut pas oublier, comme l'indiquent des esprits éclairés comme Noam Chomsky ou John R. MacArthur, que ce pays à haute prétention démocratique est presque toujours en guerre, est toujours prêt à intervenir dans divers coins du monde pour y établir l'ordre étatsunien, l'ordre du pétrole, l'ordre des intérêts économiques et politiques étatsuniens. Il serait intéressant de savoir combien d'humains ont été massacrés par des Étatsuniens (depuis 1945) en Irak, en Afghanistan, au Vietnam, en Indonésie et dans de nombreux coins du monde.

En fait, la société étatsunienne a un haut potentiel de violence. Et la récente tuerie n'est pas un incident rare, isolé ou exceptionnel. Craignons une certaine inculture, une inculture de la mort!

Jean-Serge Baribeau
Montréal, le 10 janvier 2011

Un ministre et l'éthique

Le nouveau ministre de l'Environnement nommé par Harper n'était pas en poste depuis 48 heures que déjà il déclarait que les sables bitumineux sont une ressource «éthique»! Peter Kent n'est rien d'autre qu'un des nombreux «yes men» (bénévoles) de Harper!

Comment un ministre de l'Environnement peut-il affirmer publiquement que les sables bitumineux sont une «ressource merveilleuse et éthique»? Il y a un conflit énorme entre cette déclaration et le rôle qu'il devrait remplir en tant que ministre de l'Environnement! Mais cet homme est sûrement trop à la merci de son chef pour s'en rendre compte!

Si le critère pour évaluer l'éthique d'une ressource naturelle était seulement qu'elle soit produite dans un pays démocratique, tous les pays démocratiques pourraient librement ravager la planète sans se soucier du fardeau qu'ils laissent aux générations futures! Mais Peter Kent ne semble pas le comprendre.

Stephen Harper a encore mis un clown à la tête d'un ministère comme celui de l'Environnement, ce qui indique clairement le peu d'importance qu'il accorde à la question.

Federico Bonfiglio
Montréal, le 7 janvier 2011

LIBRE OPINION

Valeurs mobilières: Québec défend mal sa cause

MAXIME BERNIER

Député fédéral de Beauce et ex-directeur des relations corporatives et internationales pour la Commission des valeurs mobilières du Québec de 1997 à 2000

Cette année, la Cour suprême aura à statuer sur la constitutionnalité d'un projet de loi visant la création d'une Commission nationale des valeurs mobilières. En demandant aux juges de se prononcer, mon collègue Jim Flaherty, le ministre des Finances, veut s'assurer que cette initiative du gouvernement fédéral n'entraîne aucune ingérence dans les champs de compétence provinciale. Contrairement au Parti libéral du Canada, qui n'a jamais hésité à empiéter sur les pouvoirs des provinces, notre gouvernement a dit qu'il respectera la Constitution.

Comme je l'ai déjà affirmé par le passé, je suis personnellement convaincu que le domaine des valeurs mobilières est de compétence provinciale. C'est ce que devrait conclure la Cour suprême en fonction de la jurisprudence et des éléments de preuves déposés devant elle — si les bons arguments lui sont présentés, il va de soi.

Or, j'ai analysé le mémoire du gouvernement du Québec présenté devant la Cour d'appel dans une cause similaire et je suis déçu et déconcerté par la faiblesse de celui-ci.

Le Québec s'appuie sur l'article 92 (13) de la Loi constitutionnelle de 1867, qui traite de «la propriété et les droits civils», pour plaider que les valeurs mobilières sont de compétence provinciale. C'est un argument fondé et reconnu. Mais une fois qu'on a dit cela, on n'a pas dit grand-chose de pertinent.

Preuve historique

En effet, même si elle a déjà accepté cet argument, la Cour suprême a précisé à deux reprises qu'elle pourrait changer d'idée si on lui démontre que le commerce des valeurs mobilières est maintenant non plus présument de nature locale comme à l'époque préconfédérative, mais de nature interprovinciale et même internationale.

C'est d'ailleurs ce que plaide le gouvernement fédéral pour justifier la constitutionnalité de son projet de loi. Selon cet argument, la nouvelle réalité du commerce des valeurs mobilières fait en sorte qu'il s'agit maintenant d'un champ de compétence fédéral en vertu de l'article 91 (2) de la Loi constitutionnelle de 1867 traitant de «la réglementation du trafic et du commerce».

Le plus déroutant est que le Québec, dans son mémoire, fait fi de l'avertissement de la Cour suprême. Il n'apporte aucune preuve historique démontrant que le commerce des valeurs mobilières était en fait déjà, à l'époque préconfédérative, de nature interprovinciale et internationale et que cela était connu des pères de la Confédération. Pourtant, cette preuve historique existe.

On constate que le commerce des valeurs mobilières constituait déjà une activité économique importante au Canada avant 1867. Le Board of Brokers a été créé en 1848. C'est la première association de courtiers à Montréal qui négocie des valeurs mobilières.

La lecture des lois préconfédératives montre que ce commerce évoluait aussi, à l'époque, dans un contexte international. Plusieurs de ces lois

contiennent des dispositions qui ont une portée extraterritoriale. Ce n'est certainement pas un hasard si elles prennent souvent soin de prévoir que les titres d'une compagnie pourront être émis et transférés à l'étranger et que les dividendes pourront y être versés. Dans certaines lois, on mentionne des villes comme Londres, Boston et New York, où les livres de souscription pouvaient être ouverts.

La mondialisation des marchés financiers n'est pas un phénomène nouveau. Une première phase de mondialisation a débuté vers 1820 et a pris fin en 1914 avec la Première Guerre mondiale. La seconde phase a commencé après la Seconde Guerre mondiale et se poursuit toujours.

Ainsi, à l'époque préconfédérative, les marchés financiers internationaux étaient déjà fortement intégrés. Le réseau d'institutions financières établies à Londres a généré d'importants mouvements de capitaux à l'échelle de la planète, qui ont favorisé une croissance rapide des économies de certains pays comme l'Argentine, l'Australie et le Canada. Dans une large mesure, le développement des ressources naturelles chez nous s'est réalisé grâce aux capitaux étrangers.

Plusieurs études ont démontré l'importance de la mobilité des capitaux au XIX^e siècle. Ce qui a fait dire par exemple à l'ex-président de la Fed Alan Greenspan que «le degré de mondialisation aujourd'hui n'est pas plus grand que celui qui prévalait il y a un siècle».

Pères de la Confédération

Le mémoire du gouvernement du Québec,

en plus d'ignorer ces faits, ne mentionne aucune des études historiques démontrant que les pères de la Confédération connaissaient bien ce domaine.

En analysant la biographie des pères de la Confédération, on se rend compte en effet que près des deux tiers avaient étudié en droit et près de la moitié appartenaient au monde du commerce. Trente des trente-six pères s'intéressaient aux différents secteurs financiers, soit à titre d'investisseur, de membre d'un conseil d'administration ou de procureur. À titre de législateurs, ils adoptaient les lois privées nécessaires pour constituer une compagnie à l'époque. Ils savaient que celles-ci avaient le droit d'émettre des actions et des obligations hors du Canada.

C'est donc en toute connaissance de cause qu'ils ont confié le secteur des valeurs mobilières aux provinces. Rien n'a fondamentalement changé depuis qui permettrait de transférer ce champ de compétence au gouvernement fédéral.

Dans son mémoire à la Cour d'appel, le Procureur général du Québec ne réplique à son homologue fédéral sur aucun de ces points. Il ne présente aucun des arguments nécessaires pour gagner sa cause et risque ainsi de la perdre. Si cela se confirme, on ne pourra pas dire cette fois que le Québec aura été affaibli par un coup de force du gouvernement fédéral, puisque notre gouvernement aura tout fait pour respecter le processus constitutionnel. Il l'aura plutôt été de par sa propre faute.

IDÉES

Haïti tremble toujours

GÉRARD LATULIPPE

Président de Droits et Démocratie, l'auteur était directeur du National Democratic Institute en Haïti au moment du séisme

En Haïti, on l'appelle «l'événement». C'était il y a un an, le 12 janvier 2010. Je me souviens des maisons qui s'écroulent autour de moi, des morts jonchant les rues, des clameurs s'élevant de la ville durant la nuit. J'ai toujours la vision de cette petite fille de cinq ans, avec une plaie béante à la tête, que j'ai dû soigner sans moyens, sans médicaments, sur le terrain de stationnement de l'hôtel Villa créole. J'ai toujours l'impression qu'elle s'appelle Alexandra, comme ma petite fille.

Ce jour-là, la terre a tremblé en Haïti, entraînant plus de 200 000 pertes humaines, plus de 300 000 blessés et 3,5 millions de personnes touchées par le séisme. Malheureusement, la terre tremble encore pour les Haïtiens qui vivent toujours dans des conditions inhumaines emportées par d'autres catastrophes naturelles, sanitaires ou politiques.

Haïti est aux prises depuis plusieurs décennies avec une situation perpétuelle de crise sociale, politique et économique. Les effets cumulatifs des inondations de Gonaïves, du séisme du 12 janvier 2010, de l'ouragan Tomas, de l'épidémie de choléra qui a déjà tué plus de 2000 personnes depuis la mi-octobre ont porté la misère humaine à des niveaux intolérables.

Séisme électoral

Que dire du séisme électoral du 28 novembre dernier? Dans toutes les régions du pays, des observateurs nationaux et internationaux ont rapporté de multiples cas de fraude, de bourrage d'urnes, d'intimidation et de violence. Une crise politique sans précédent résulte d'un processus électoral qui était fortement contesté dès son origine, quoiqu'appuyé par la communauté internationale. Les sondages démontrent l'absence de crédibilité du scrutin dans la population.

Un an après le tremblement de terre, on peut non seulement se demander comment Haïti peut se relever du séisme, mais aussi comment la reconstruction du pays peut être socialement, politiquement et économiquement durable.

J'ai une admiration considérable pour ces milliers d'initiatives d'Haïtiens, de membres de la diaspora, d'étrangers de par le monde visant à aider le pays à se relever. Qu'il s'agisse d'un hôpital, de silos à grain ou même de l'aide fournie à une famille pour tenter de la sortir de la misère,



ALLISON SHELLEY REUTERS

Un an après le tremblement de terre, on peut non seulement se demander comment Haïti peut se relever du séisme, mais aussi comment la reconstruction du pays peut être socialement, politiquement et économiquement durable.

le courage et la compassion de ces milliers de personnes sont remarquables.

Toutefois, la reconstruction du pays tarde trop. Un an après le séisme, la situation en Haïti ressemble beaucoup à ce à quoi elle ressemblait immédiatement après le 12 janvier 2010. La lenteur des décaissements des donateurs est alarmante. Depuis longtemps, l'État haïtien souffre de faiblesses structurelles considérables qui engendrent des difficultés importantes dans la fourniture des services publics à la population. Il existe

une crise de confiance majeure du peuple haïtien envers la gouvernance de leur pays. Elle a d'ailleurs atteint son comble avec l'inextricable imbroglio du processus électoral actuel.

Coordination chancelante

Il y a aussi les ONG. On appelle souvent Haïti la «république des ONG». Haïti est devenu, selon l'ancien président Bill Clinton, le pays qui a le plus d'ONG par personne sur la planète. Depuis des décennies, l'aide internationale passe plutôt

Un État fantôme

DANIEL HOLLY

Professeur au Département de science politique de l'UQAM

Dans une conjoncture de crise, le choix d'une expression pour en indiquer les voies de sortie est souvent révélateur de la pertinence de l'analyse qui en est faite. Les réactions des Haïtiens au lendemain du séisme du 12 janvier 2010 en sont une excellente illustration. Devant l'ampleur des dégâts, les débats se sont organisés autour de deux pôles. D'un côté, il y a ceux qui parlent de reconstruction et de l'autre, ceux qui posent le problème plutôt en termes de refondation.

Pour les tenants de la première interprétation, la légitimité des institutions politiques n'est pas en cause. L'essentiel, c'est que les détenteurs du pouvoir politique se concentrent sur la reconstruction de la capitale nationale et des autres villes touchées par le tremblement de terre. Ce qui, par ailleurs, n'exclut pas la possibilité de critiques assez sévères à l'égard du leadership actuel du pays. Dans cette perspective, la crise n'est pas assimilée à une crise de l'État.

En revanche, la légitimité des institutions publiques est au cœur des revendications du second courant. L'État — c'est-à-dire l'appareil étatique et ceux qui en occupent les postes supérieurs — tel qu'il s'est développé historiquement a failli. Il doit dès lors être refondé et de nouvelles structures doivent être mises en place. Cette position a le mérite de nous forcer à scruter les performances de l'État haïtien pour nous faire une idée plus précise de sa nature. À l'analyse, l'État haïtien apparaît vide de toute substance. Il n'a de l'État que les apparences.

Marasme généralisé

En général, selon la sociologie politique, un État existe quand, dans un pays, les détenteurs du pouvoir (les dirigeants politiques) organisent la reproduction de la société. Ils font ainsi en sorte de générer un dynamisme porteur de changements significatifs pour l'ensemble de la société, quels que soient les secteurs concernés. Les progrès économique, social, culturel et institutionnel à long terme de la communauté sont les objectifs poursuivis. Qu'en est-il de la République d'Haïti?

Le chaos observable depuis le récent séisme a des causes plus lointaines. Historiquement, une évidence s'impose: les différents gouvernements qui se sont succédé à la tête du pays n'ont jamais eu comme préoccupation la promotion de l'intérêt

général. Leur inaction dans les principaux domaines de la vie nationale frise l'immobilisme. Alors que le pays connaît, au moins depuis le début des années 1950, un marasme généralisé, rien ou presque rien n'est fait pour l'en sortir. L'«État haïtien» est introuvable. Tous les secteurs importants de la société sont quasiment laissés à eux-mêmes.

La dérive économique et sociale

La situation de l'agriculture haïtienne et du monde rural où vit la majorité de la population du pays en offre un bel exemple. L'indifférence historique des responsables de l'appareil d'État pour l'agriculture haïtienne étonne, car celle-ci a toujours été proclamée le secteur économique le plus important. L'économiste Mats Lundhal dit, avec raison, que la passivité et la non-intervention dans le domaine de l'agriculture sont des traits caractéristiques de l'attitude des gouvernements d'Haïti depuis le XIX^e siècle (Mats Lundhal, *Peasants and Poverty. A Study of Haiti*, London, St. Martin's Press, 1979). Cette passivité est encore observable aujourd'hui.

Après plus de deux siècles d'indépendance, l'agriculture haïtienne demeure incapable de satisfaire les besoins alimentaires de la très grande majorité de la population, favorisant la dépendance aux importations de l'étranger. Cela aggrave du même coup le déséquilibre de la balance des paiements et entraîne une pauvreté généralisée à la campagne de même que la stagnation économique du pays. La voie définie par les dirigeants a plutôt été favorable à la bourgeoisie traditionnelle minoritaire et sans grands bénéfices pour le monde paysan et a contribué au renforcement du sous-développement du pays.

Dès la proclamation de l'indépendance, en effet, la relance de l'économie du nouvel État s'est posée en des termes qui favorisaient les intérêts d'une fraction de la population composée des chefs de l'armée et des membres prospères et influents des affranchis qui se partageaient les propriétés des colons français. La mise en valeur de ces domaines s'est butée au refus des masses de reprendre le travail des champs, forçant la mise en place d'un système reposant sur le travail autonome des «paysans», où le contrôle de l'appareil d'État est devenu le moyen de capter le peu de profit qu'il générerait. Des taxes et redevances de toutes sortes, prélevées par l'État, ont ainsi ali-

menté des circuits de corruption et d'enrichissement, creusant l'écart entre la minorité privilégiée et le reste de la population.

Haïti s'est ainsi privé de ressources qui auraient pu être utilisées si le pays avait disposé d'une politique maîtrisée de développement économique. L'absence d'État ne pouvait mieux se faire sentir. Et cette indifférence a maintenant d'importantes répercussions sociales.

Santé publique

La pauvreté généralisée est l'une des conséquences majeures de cette situation économique catastrophique. Elle est écrasante à la campagne et dans les quartiers défavorisés des villes. «La population haïtienne est probablement pour 80 % au-dessous de la limite inférieure [du seuil de pauvreté fixé par la Banque mondiale] et est donc pour les quatre cinquièmes dans ce qui est qualifié d'extrême pauvreté», affirme André Corten (*Diabolisation et mal politique. Haïti, misère, religion et politique*, Montréal/Paris, les éditions du CIDIHCA/Karthala, 2000).

Et on ne voit pas de signes d'amélioration notable. Sur le plan de la santé, l'état des lieux est aussi catastrophique. Les infrastructures de santé sont quasiment inexistantes dans la plupart des régions, et le personnel médical introuvable parce qu'il est expatrié ou concentré dans les villes ou par manque de politique cohérente. Aussi, les problèmes de santé publique se posent-ils avec acuité. La mortalité infantile, par exemple, est une des plus élevées en Amérique latine: 54 décès d'enfants de moins d'un an (ou 72 pour ceux de moins de cinq ans) sur 1000 naissances (UNICEF, 2008). Et les cas de malnutrition grave (cause importante de cas décès et de déficiences chroniques) sont loin d'être rares. Sans l'aide étrangère, la situation serait pire. Toutefois, il n'y a pas que les enfants qui sont victimes de l'inaction des pouvoirs publics. C'est le monde rural en entier qui pâtit de toutes ces carences.

Éducation

De surcroît, le taux d'analphabétisme est très élevé, se situant aux alentours de 50 % à l'échelle du pays, mais davantage dans les zones rurales. Il y a peu d'écoles et, là où elles existent, elles sont en général mal logées, mal équipées et l'en-

cadrement pédagogique est quasiment inexistant. Au bout du compte, l'école est incapable de former les cadres dont Haïti a grandement besoin, perpétuant ainsi le sous-développement et creusant les inégalités sociales.

Avec la complicité des dirigeants, un monde à deux vitesses a ainsi été créé au fil des ans. D'un côté, on retrouve une minorité aisée (à peine 5 % de la population), objet de toute l'attention des dirigeants, qui a accès à un réseau d'écoles privées et à des services de santé diversifiés. De l'autre, il y a les masses populaires, ces éternels laissés-pour-compte. L'exclusion sociale à ce point généralisée et le mépris affiché à l'endroit des couches populaires sont des signes de plus que l'État haïtien est une coquille vide, sans substance, sans prise sur le destin national d'Haïti. Et la faiblesse des institutions publiques ne permet pas, pour l'instant, de nourrir quelque optimisme que ce soit quant à un redressement éventuel des affaires haïtiennes.

Pas de refondation sans État

Il n'y aura pas de reconstruction durable en Haïti sans une gouvernance intégrée et légitime. La bonne conscience et le décaissement des milliards de dollars promis ne suffiront pas à reconstruire le pays et à le placer sur la voie du développement durable.

La refondation de l'État haïtien doit être placée au cœur de la reconstruction du pays. Ce n'est pas ce qui se passe. La mise en place d'un État stable, fonctionnel, jouissant d'une légitimité démocratique, soucieux de transparence et du respect des droits de la personne est incontournable.

Les citoyens haïtiens doivent être au cœur de la reconstruction de leur pays. Il n'y a pas de développement possible sans adhésion du peuple à son développement. L'histoire d'Haïti en est une d'exclusion et de rupture. Il y a l'exclusion des femmes, des jeunes, des paysans. Il y a la rupture entre le peuple et ses élites, la classe politique.

Mobilisation des forces

Le processus électoral ne réussira certainement pas à modifier cette dynamique d'exclusion et de rupture. La reconstruction d'Haïti ne peut être un projet émanant seulement du gouvernement haïtien et de la communauté internationale. Il faut une mobilisation des forces vives du pays sur l'ensemble du territoire dans le cadre d'un processus de participation permettant la construction d'un consensus national visant à briser le joug des faiblesses structurelles du pays et reconstruire ce merveilleux pays que j'aime. La communauté internationale doit accompagner, et non diriger, les citoyens d'Haïti à travers les méandres logistiques, techniques et culturels qui sont le propre d'une telle mobilisation.

J'ai vécu le 12 janvier 2010 et Haïti est toujours demeuré présent dans ma vie et dans mes valeurs. C'est la raison pour laquelle je m'exprime aujourd'hui et cette opinion n'implique pas l'organisme pour lequel je travaille.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Information générale et métropolitaine : Gérard Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Marie-Andrée Chouinard (éditorialiste, responsable de la page Idées), Marco Bélair-Cirino (général), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise (société), Jean Dion (sports), Louis-Gilles Francœur (environnement), Lisa-Marie Gervais (éducation), Pauline Gravel (sciences), Caroline Montpetit (affaires sociales), Brian Myles (justice), Louise-Maude Rioux Soucy (santé), Philippe Papineau (pupitre) ; information politique : Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzeiti et Guillaume Bourgault-Côté (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Dutriscac (correspondants parlementaires à Québec), Alec Castonguay et Kathleen Lévesque (reporters) ; information culturelle : Michel Bélair (théâtre et cahier Culture), Stéphane Baillargeon (médias), Frédérique Doyon et Isabelle Paré (reporters), Odile Tremblay (cinéma), Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels du week-end), Julie Carpentier (pupitre) ; information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), François Desjardins, Éric Desrosiers et Alexandre Shields (reporters), Dominique Reny (pupitre) ; information internationale : Serge Truffaut (éditorialiste), Claude Lévesque et Guy Taillefer (reporters), Jean-Pierre Legault (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives) ; Diane Précourt (responsable des pages thématiques), Emilie Folie-Boivin (pupitre) ; Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes) ; Michel Garneau (caricaturiste) ; Andréanne Bédard, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (correctrices) ; Paul Cauchon et Benoît Munger (responsables du site internet), Laurence Clavel (pupitre internet), Marie-Pier Frappier, Emilie Parent-Bouchard et Étienne Plamondon-Emond (communiqué interne) ; Amélie Gaudreau (secrétaire à la rédaction), Geneviève Tremblay et Sophie Lambert-Racine (commis à la rédaction). DOCUMENTATION Gilles Paré (directeur), Manon Derome (Montreal), Monique Bhérier (Ottawa), Dave Noël (Québec). PUBLICITÉ Sylvain Grimard (directeur adjoint), Jean de Billy, Jennifer Boily-Demers, Jean-François Bossé, Marlène Côté, Stéphanie Déziel, Amel Elimam, Véronique Langlois, Simon Lanoie, Amélie Maltais, Maria M. Motta, Claire Paquet, Chantal Rainville, Isabelle Sanchez, Nadia Sebati (publicitaires), Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaire). PRODUCTION Christian Goulet (directeur de production), Olivier Zuida (directeur adjoint), Michel Bernatchez, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin, Nathalie Zemaits. INFORMATIQUE Yanick Martel (administrateur Web), Hansel Mathews (technicien informatique). PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Sonia Chamberland (en remplacement de Caroline Simard) (responsable service à la clientèle), Nancy Beaulieu, Nancy Blanchette, Nathalie Filion, Marie-Lune Houde-Brisebois ; Jean-Robert Divers (responsable promotion). ADMINISTRATION Stéphane Roger (contrôleur), Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Béliveau (adjointe administrative), Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Claudine Chevrier, Véronique Pagé, Monique Proteau.

■ Cet article fait partie du dossier Haïti, le choc de la réalité publié dans le numéro de février de la revue Relations.

ACTUALITÉS

AYITI

SUITE DE LA PAGE 1

Lyman Leonord était chez lui avec sa femme et ses enfants lorsque la terre a tremblé. «On est sorti en courant avant que le toit ne s'effondre sur nous», raconte cet enseignant, membre du comité qui s'occupe de la gestion du camp, ce qui implique d'assurer la sécurité et de tenir à jour les registres lorsque des organisations s'adonnent à passer pour offrir de l'aide. Un de ses enfants est mort sous les décombres, en offrande à Dieu, souffle-t-il. Et «maison brisée», dit-il en ajoutant que rien n'a pu y être récupéré.

Les premiers jours au camp Maigaté ont été difficiles. Spontanément, des milliers de sinistrés traumatisés et affligés par le deuil ont pris d'assaut ce terrain vacant pour dormir à la belle étoile, bercés par le bruit harassant des avions qui atterrirent à toute heure.

Un an plus tard, Lyman Leonord est toujours là. «On ne s'attendait pas à passer tous ces mois-là ici. Dans les pays où l'État prend ses responsabilités et assiste la population, ça ne serait pas arrivé comme ça. Il n'y a aucune instance d'État qui est venue nous voir. Que des ONG internationales qui nous amènent des choses de temps en temps», raconte l'homme de 34 ans, dont la femme est sur le point d'accoucher. «Un an plus tard, rien n'est fait. Et nous sommes dans les décombres.» A peine 5 % des gravats ont été déblayés.

A Pétionville, un quartier de la classe moyenne, le parc qui fait face à la jolie maison «héritage national» du premier ministre de la République a été pris d'assaut par des milliers de sans-logis qui y ont planté leurs tentes, le plus souvent achetées à des revendeurs. Ici, il n'y a que très peu d'installations sanitaires et aucun soin de santé. Orléan Fanfan, le secrétaire général du camp, a perdu ses quatre enfants dans l'écroulement de sa maison. Il s'occupe désormais des problèmes des autres pour oublier les siens. Le bilan, un an plus tard? «Nous sommes encore aujourd'hui, sous la tente, comme des bêtes», laisse-t-il tomber à demi-mot, honteux. «C'est dur. Mais on se résigne. Avons-nous le choix?» souligne l'enseignant de formation.

La reconstruction se fait attendre

Pendant que la vie reprend lentement au milieu des décombres, les Haïtiens s'interrogent sur la reconstruction de leur pays en lambeaux. Comment faire avancer le processus dans un pays aussi vulnérable? L'espoir est tenu, mais personne ne se laissera faire. «Nous sommes des hommes et nous prendrons les moyens pour nous faire entendre», assure Lyman Leonord. Personne ne pourra tolérer d'être ici dans un an.

Certes, reconnaît Carine Guidicelli, directrice des communications au Centre d'étude et de coopération internationale (CECI), la reconstruction prendra du temps. «Certains titres de propriété ont été perdus. Et en Haïti, il n'y a pas de cadastres. Il faut donc commencer par le début», explique-t-elle.

Les organismes d'aide humanitaire ont souvent les mains liées, déplore une travailleuse humanitaire dépeçée à Petit-Goâve. «On n'avait pas les permis pour construire des latrines ou des centres de traitement d'eau. On ne pouvait pas



FRANÇOIS PESANT LE DEVOIR
Jaen Sony et ses deux enfants dans la tente qu'il a érigée lui-même au camp Canaan, à environ 30 minutes de voiture de Port-au-Prince. Ce camp abrite des milliers de familles et n'a toujours pas d'eau potable. Jaen vivait aux États-Unis au moment du séisme et il est venu rejoindre sa femme et ses enfants.

s'imposer comme ça. La plupart des propriétaires terriens étaient aux États-Unis ou ailleurs. Ça aurait pris une loi spéciale d'urgence», soutient-elle.

Dans l'attente du plan d'urbanisme du gouvernement, les propriétaires privés n'osent pas démarrer la reconstruction à leurs frais. «Il faut des plans d'aménagement urbain et pas seulement pour l'année qui vient. Il faut avoir une vision de ce que ça va être dans 20 ans. Ce qui n'a jamais été fait doit être fait maintenant. Il faudra au moins cinq ans à la reconstruction», insiste Mme Guidicelli.

Cinq ans, c'est le temps qu'ont mis les pays de l'océan Indien dévastés par le tsunami de 2004 pour recouvrer leurs esprits. Mais cette fois, le séisme a touché le cœur de la capitale. Port-au-Prince est tombée, de même que le tiers de la fonction publique. «Il y a beaucoup de critiques faites au gouvernement haïtien. Mais comment veux-tu l'organiser après ça?», note Mme Guidicelli en rappelant que peu de temps après le séisme, une bonne partie de la classe politique influente — même les ministres — vivait dans des tentes. «Si on imaginait que pareil séisme détruisait Montréal à 75 %... Je ne suis même pas certaine que sur le plan de la résilience, on pourrait surmonter ça.» «Et on ne pourrait jamais penser reconstruire la ville après un an», intervient sa collègue, Chantal Sylvie Imbeault, pour relativiser les choses.

La directrice des services corporatifs au CECI reconnaît qu'il y a beaucoup d'organisations sur place. Mais le réel problème vient davantage du manque de coordination sur le terrain entre les organisations internationales et les ONG, qui n'ont pas toute la même expérience. On estime à 9000 le nombre d'ONG enregistrées. Or, en réalité, elles seraient plus de 20 000. Petites ou grandes, ces organisations ont répondu, dans un élan du cœur, à l'appel de détresse des Haïtiens.

Il ne s'agit pas de douter de leur bonne foi, insiste Mme Imbeault. «Il y a un réel cafouillage, un manque de leadership. Certaines organisations connaissent très peu l'humanitaire et le développement à long terme. Ça peut être très dangereux», prévient-elle.

Commemoration dans tout le pays

Pour commémorer le tragique événement, diverses messes et activités se déroulent aujourd'hui toute la journée dans le pays, en particulier à la capitale et dans la ville de l'épicentre, Léogâne. L'ancienne gouverneure générale Michaëlle Jean sera à Port-au-Prince, d'abord à l'Université Quisqueya, où elle prendra part à un rituel de recueillement. Puis, en sa qualité d'envoyée spéciale de l'UNESCO pour Haïti, elle inaugurerait au bureau de l'organisation onusienne à Port-au-Prince une exposition d'œuvres photographiques de jeunes lycéens. De grandes marches pacifiques se tiendront dans divers lieux stratégiques de la ville, culminant par un recueillement sur les fosses communes. On lancera un registre d'inscription des personnes décédées lors du séisme. Le président sortant, René Préval, sera de la grande cérémonie sur le parvis de la cathédrale de Port-au-Prince qui a lieu ce matin. Et à 16h53 heure locale, les Haïtiens seront invités à observer une minute de silence et à lâcher des ballons blancs.

Dans son village de tentes près de l'aéroport, Lyman Leonord, lui, ne participera à aucune marche ni activité publique. «J'irai vivre mon deuil seul et planter un arbre, à la mémoire de l'enfant que j'ai perdu.»

Avec la collaboration de François Pesant
Le Devoir

BERNIER

SUITE DE LA PAGE 1

a demandé à la Cour suprême d'étudier la constitutionnalité de son projet. Les audiences doivent avoir lieu en avril.

Fortement opposés à la création d'une commission pancanadienne, le Québec et l'Alberta ont eux aussi demandé à leurs cours d'appel respectives de se pencher sur la question.

M. Bernier connaît bien ce sujet: il a notamment été à la fin des années 90 directeur des relations corporatives et internationales pour la Commission des valeurs mobilières du Québec. En 2002, il écrivait qu'un projet de commission pancanadienne serait «malavisé et irréaliste. Rouvrir ce débat tous les cinq ans est une perte d'énergie. C'est inutile: le Québec va toujours défendre sa juridiction, et l'Ontario va toujours favoriser une telle commission, qui va l'avantager en la taille de son marché.»

En 2004, M. Bernier a aussi participé aux travaux du Groupe de recherche sur l'histoire des institutions financières (GRHIF), auprès duquel il concluait déjà que le fédéral n'a pas à toucher aux valeurs mobilières. Dans un article publié en novembre 2009, le *National Post* avait révélé cette information en précisant que Maxime Bernier n'avait pas changé d'avis entre-temps. Toutefois, c'est la première fois que le député affiche aussi clairement sa position, qui plus est en tant que membre du caucus conservateur.

Pour, mais contre...

Si son intervention d'aujourd'hui est cohérente avec ses prises de position passées, elle l'est moins avec ses votes en Chambre. A trois reprises — le 11 mars 2008, le 24 février 2009 et le 16 juin 2009 —, M. Bernier a voté contre des motions demandant au gouvernement de renoncer à créer cette commission pancanadienne des valeurs mobilières.

Celle du 24 février 2009 disait spécifiquement «que le système actuel de passeports [entre les agences provinciales] fonctionne très bien». C'est là un système dont M. Bernier proposait la création en 2002 et vantait abondamment les mérites.

Mis au courant de la sortie du député Bernier, le chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe, avouait sa «surprise» hier. «C'est intéressant. Je pensais qu'il s'était rétracté [après 2009].» Mais M. Duceppe ne comprend pas trop les intentions de M. Bernier, qui «a voté contre les motions du Bloc» alors qu'il en soutenait vraisemblablement le contenu.

«Quand on vote à l'étiquette [en fonction de qui dépose la motion], c'est une insulte à l'intelligence», croit M. Duceppe. Il a agi de la même façon sur la question du pouvoir fédéral de dépenser.

Pour le chef adjoint du Nouveau Parti démocratique, Thomas Mulcair, c'est de l'«hypocrisie pure» de la part de Maxime Bernier. «Soit il a voté contre ses propres opinions, soit il a changé son fusil d'épaule pour des raisons d'intérêt personnel», croit M. Mulcair, qui s'oppose au projet de M. Flaherty.

«J'ai l'impression que "Max la Menace" est en train de se positionner pour après la campagne électorale. Parti comme ça, je ne suis pas sûr qu'il sera candidat. Il attend de se faire montrer la porte du caucus: à partir de là, il essaiera de se positionner comme le vrai suppôt de la droite.» Selon M. Mulcair, la sortie d'aujourd'hui n'est donc qu'un «geste stratégique».

Mauvaise défense

Dans sa lettre, Maxime Bernier se montre toutefois prudent dans ses critiques. Il félicite ainsi le ministre Flaherty d'avoir fait appel à la Cour suprême: c'est là, selon lui, une différence de taille avec le Parti libéral, «qui n'a jamais hésité à empiéter sur les pouvoirs des provinces».

M. Bernier soutient également que le Québec n'aura que lui à blâmer s'il perd sa cause et que la Cour suprême se rend aux arguments d'Ottawa. Le député a étudié le mémoire du gouvernement du Québec présenté à la Cour d'appel et se dit «déçu et déconcerté» par la faiblesse des arguments présentés en faveur du statu quo.

Selon M. Bernier, l'argumentaire de Québec ouvre la porte pour que la Cour suprême accepte l'idée que le commerce des valeurs mobilières a considérablement changé depuis la Loi constitutionnelle de 1867, et qu'il est maintenant, non plus «de nature locale comme à l'époque préconfédérative, mais de nature interprovinciale et même internationale».

Or, ce serait un erreur, croit-il. M. Bernier rappelle que les marchés financiers internationaux étaient déjà «fortement intégrés» à l'époque préconfédérative, et que les Pères de la Confédération étaient bien au courant de cette situation lorsqu'ils ont décidé de confier le secteur des valeurs mobilières aux provinces.

Depuis, «rien n'a fondamentalement changé» pour permettre de transférer ce champ de compétence au gouvernement fédéral, écrit M. Bernier. En oubliant cette réalité historique, Québec s'est privé d'un solide argument, et peut-être d'une victoire, pense le député.

AVENIR

SUITE DE LA PAGE 1

habite Rivière-au-Tonnerre, vient de créer, avec d'autres, La Coste, une agence de voyages qui se présente comme une coopérative de solidarité en tourisme équitable. «Nous proposons des circuits avec guide et des forfaits à ceux et celles qui recherchent l'aventure douce et des expériences inédites dans une région d'une exceptionnelle beauté sauvage.» Il revient tout juste de Paris, Lyon et Bruxelles, où il est allé proposer à différents «tour-opérateurs», des voyagistes, quelques itinéraires susceptibles d'intéresser leur clientèle. «Les rares lieux d'hébergement qui existent ont été conçus pour accueillir des travailleurs. Pas des touristes. Tout reste à inventer en matière de tourisme chez nous», explique Jacques Lachance.

Tandis qu'au Labrador voisin la machine touristique se met en marche avec de plus en plus de succès, galvanisée par le parc national de Red Bay qui plus en plus qu'elle gagnera à se rapprocher du Québec. «Après tout, on en fait partie!» lance Brice Fequet, un anglophone qui a du sang inuit et huguenot. Entré récemment en fonction comme préfet, Brice Fequet s'est donné comme priorité d'apprendre le français. Pour mieux s'intégrer à l'ensemble de ses collègues du reste du Québec. Et cesser de faire bande à part à cause de la langue. «Je suis sympathique à la loi 101. Parce que j'ai moi-même perdu ma langue, celle de mes parents inuits.»

«La nouvelle génération de jeunes parents envoie maintenant ses enfants à l'école française», affirme le maire Anthony Dumas. Ces parents ne veulent pas que leurs rejetons soient pénalisés comme eux l'ont été pour les emplois au Québec. «On fait le contraire du reste de la province, poursuit-il avec un brin d'ironie dans la voix, on veut envoyer nos enfants étudier en français!» Deux écoles anglaises ont fermé récemment sur la Basse-Côte-Nord, celle de Middle Bay et celle de Brador. Les jeunes de ces villages sont désormais inscrits à l'école française Lourdes-de-Blanc-Sablon.

Ce soir-là, le préfet Brice Fequet vient d'apprendre, en arrivant à l'aéroport de Blanc-Sa-

transformer les petits fruits dont elle regorge, et notamment cette petite baie unique, goûteuse et méconnue appelée chicouté. «Mais notre problème numéro un reste le transport de nos produits vers Montréal et les grands centres», soutient Anthony Dumas. On ne s'en sortira pas sans une route pour nous relier au reste du Québec.

«Il faut pouvoir nous vendre comme région globale», soutient Vicki Driscoll, directrice du CEDEC (Community Economic Development and Employment Committee). «Et dépasser l'idée des petites communautés qui travaillent chacune dans leur coin», poursuit-elle. «Nos villages ont vécu et vivent encore isolés les uns des autres depuis si longtemps, explique Brice Fequet, préfet de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent, que c'est normal que ça prenne du temps pour assoir tout le monde à la même table, et avec les mêmes objectifs. Mais il faut que nous y arrivions.»

Cultiver l'estime de soi

La Basse-Côte-Nord, qui se perçoit souvent plus terre-neuvienne que québécoise, se convainc de plus en plus qu'elle gagnera à se rapprocher du Québec. «Après tout, on en fait partie!» lance Brice Fequet, un anglophone qui a du sang inuit et huguenot. Entré récemment en fonction comme préfet, Brice Fequet s'est donné comme priorité d'apprendre le français. Pour mieux s'intégrer à l'ensemble de ses collègues du reste du Québec. Et cesser de faire bande à part à cause de la langue. «Je suis sympathique à la loi 101. Parce que j'ai moi-même perdu ma langue, celle de mes parents inuits.»

«La nouvelle génération de jeunes parents envoie maintenant ses enfants à l'école française», affirme le maire Anthony Dumas. Ces parents ne veulent pas que leurs rejetons soient pénalisés comme eux l'ont été pour les emplois au Québec. «On fait le contraire du reste de la province, poursuit-il avec un brin d'ironie dans la voix, on veut envoyer nos enfants étudier en français!» Deux écoles anglaises ont fermé récemment sur la Basse-Côte-Nord, celle de Middle Bay et celle de Brador. Les jeunes de ces villages sont désormais inscrits à l'école française Lourdes-de-Blanc-Sablon.

Ce soir-là, le préfet Brice Fequet vient d'apprendre, en arrivant à l'aéroport de Blanc-Sa-

blon, que son vol à destination de Québec a été annulé pour cause de «problèmes techniques». Habitué à ce genre de contretemps, il fait contre mauvaise fortune bon cœur. «Je rêve du jour où nous serons sortis de l'isolement et de la dépendance», lâche-t-il simplement. «Pour y parvenir, nous avons besoin de nous administrer une bonne dose d'estime de nous-mêmes», lance Vicki Driscoll, qui constate chez ses concitoyens une propension à se dénigrer, à tout attendre des autres. «Les gens ont fini par devenir minéraux, comme les paysages», raconte Quentin Béjannin, un jeune finissant en journalisme de l'UQAM qui travaille à la radio communautaire de Blanc-Sablon. «Ils ont un côté résigné, statique.»

Vicki Driscoll, à la tête du CEDEC, un organisme de développement économique à Blanc-Sablon, s'est donné la mission de freiner l'hémorragie des jeunes de la Basse-Côte-Nord vers l'extérieur. Parce que c'est là, pense-t-elle, que se joue l'avenir de la région. Un hiver, il y a quelques années, elle s'est lancée sur sa motoneige par monts et par vaux à la rencontre des étudiants de cinq écoles secondaires de la région. Avec une question sur les lèvres: qu'est-ce qui vous inciterait, vous les jeunes, à rester sur la Basse-Côte-Nord pour y faire votre vie? «Pour le moment, il n'y a rien ici pour nous», s'est-elle fait répondre souvent. Même ses deux fils, l'un installé à Gatineau, l'autre à Sherbrooke, ont décidé de faire leur vie ailleurs.

«Mais, plus vieux, le goût leur prendra de revenir», Vicki Driscoll en est convaincue. Parce que ce pays reste imprimé pour toujours au cœur de ceux et celles qui y sont nés. Un pays où les habitants, aux racines souvent autochtones, entretiennent un lien spécial avec la terre. Ils y ont des cabanes en bois semées partout dans l'immensité. C'est là qu'ils aiment se retrouver, l'hiver, sous les aurores boréales, au terme de leurs grandes chevauchées en motoneige. «Aller en dedans l'hiver, y a rien qui peut remplacer ça!» s'exclame Lianda Joncas. En dedans? «Oui, en dedans! Dans l'intérieur du continent.» Un continent marié avec un autre: la toundra avec la mer. «On ne mesure pas la liberté qui est la nôtre», conclut Serena Etheridge.

Collaboratrice du Devoir

Le Devoir

LE DEVOIR

www.ledevoir.com

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration : 514-985-3333

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en avvertir notre service à la clientèle. Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc., dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Mirabel Inc., 12 800 rue Brault, St-Jacques de Mirabel, Québec, division de Québec Média, 612 rue Saint-Jacques, Montréal, qui a retenu pour la région de Québec les services de l'imprimerie du Journal de Québec, 450 avenue Béchard, Québec qui est la propriété de Corporation Sun Média, 612 rue Saint-Jacques, Montréal. — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007

Comment nous joindre ?

La rédaction

Au téléphone 514-985-3333
Par télécopieur 514-985-3360
Par courriel redaction@ledevoir.com

La publicité

Au téléphone 514-985-3399
Par télécopieur 514-985-3390
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514-985-3344
Par télécopieur 514-985-3340
Par courriel avisdev@ledevoir.com

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone 514-985-3322
Par télécopieur 514-985-3340

Les abonnements

Au téléphone 514-985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur 514-985-5967
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal (sans frais) 1-800-463-7559

L'agenda culturel

Au téléphone 514-985-3346
Par télécopieur 514-985-3390